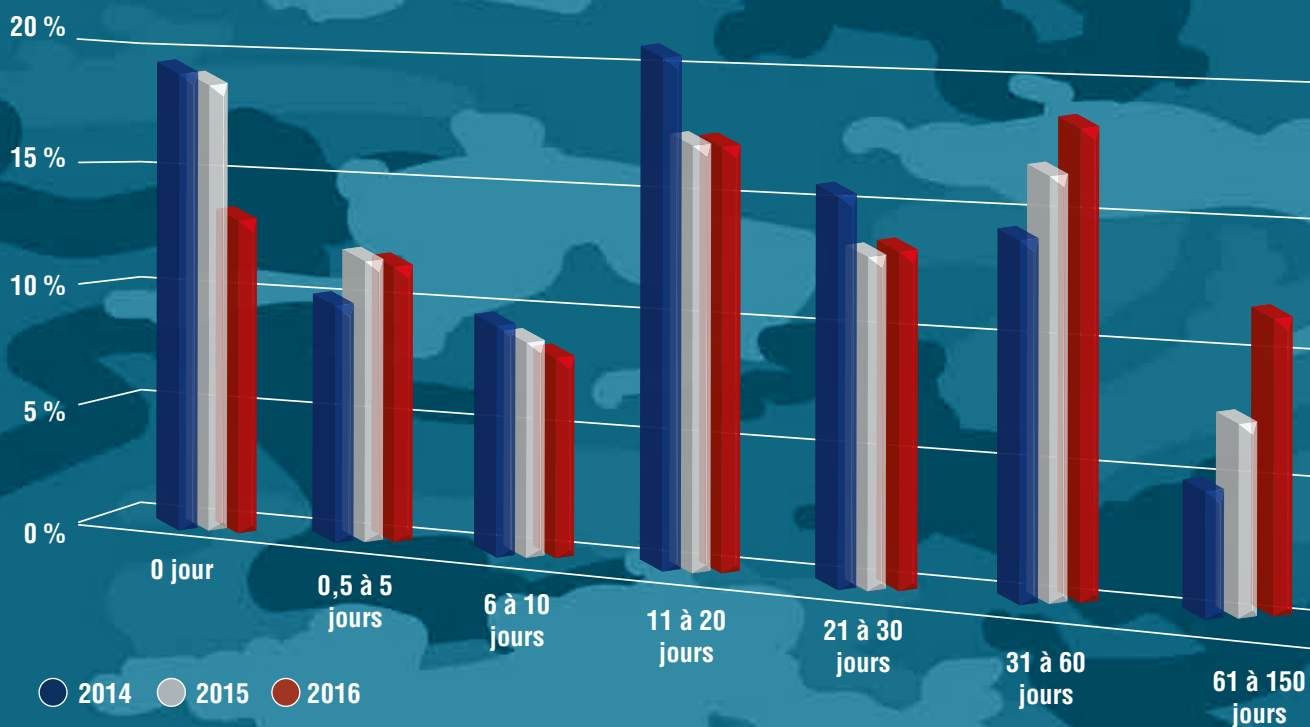


RÉSERVE : Les chiffres enfin à la hausse



ALLOCATION

La ministre des Armées Florence Parly donne le cap

SOUS LA LOUPE

Général d'armée de Villiers : une démission inédite

SUR LE TERRAIN

Armée de l'air : le CIIRA de Paris a rouvert



ASUNOR

L'ASUNOR loue **deux appartements à Nice**, entièrement rénovés et équipés, proches du centre-ville et de la plage.



Le CLEMENCEAU

25 rue Clemenceau

4 personnes, 55m²,

2^e étage sur cour intérieure

<http://www.abritel.fr/location-vacances/p689934>



Le BOTTERO

20 rue Bottero

4 personnes, 45m²,

RDC avec jardin

<http://www.abritel.fr/location-vacances/p689932>

- 30%

pour les membres
d'une association
adhérente à l'UNOR

COMITÉ DE PARRAINAGE

Mme Florence PARLY
Ministre des Armées
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ
Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées
M. Louis GAUTIER, Secrétaire général
de la Défense et de la sécurité nationale
M. Laurent COLLET-BILLON
Délégué général pour l'Armement
M. le général d'armée François LECOINTRE
Chef d'état-major des Armées
M. le général d'armée Jean-Pierre BOSSER
Chef d'état-major de l'armée de Terre
M. l'amiral Christophe PRAZUCK
Chef d'état-major de la Marine
M. le général d'armée aérienne André LANATA
Chef d'état-major de l'armée de l'Air
M. le général d'armée Richard LIZUREY
Directeur général de la Gendarmerie nationale
Mme le médecin général des armées
Maryline GYGAX GÉNÉRO
Directeur central du Service de santé des armées
M. l'ingénieur général hors classe Jean-Luc VOLPI
Directeur central du Service des essences des armées
M. le commissaire général hors classe Stéphane PIAT
Directeur central du Service du commissariat des armées
M. le général de corps d'armée Bruno LE RAY
Gouverneur militaire de Paris,
Commandant la région Terre Île-de-France
M. le général de division Gaëtan PONCELIN DE RAUCOURT
Commandant du territoire national
Secrétaire général de la Garde nationale et du CSRM
M. le colonel Jacques LE CONTE
Délégué aux réserves de l'armée de Terre
M. le capitaine de vaisseau Denis BERTRAND
Délégué aux réserves de la Marine
M. le général de division aérienne Francis POLLET
Délégué aux réserves de l'armée de l'Air
M. le médecin en chef Denis MORGAND
Délégué aux réserves du Service de santé des armées
M. le général de division Alain COROIR
Délégué aux réserves de la Gendarmerie nationale
M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe Emmanuel NOURDIN
Délégué aux réserves de la Direction générale de l'armement
M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe Philippe DECAMPS
Délégué aux réserves du Service des essences des armées

EN COUVERTURE

Photos de la couverture : © Ministère des Armées © Thinkstock

- 5 Éditorial**
Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR
- 6 Actualité**
■ Démission et nominations
■ Une femme aux commandes du SSA
■ JNR 2017 : une journée nationale... d'un mois !
■ Une préparation militaire pour les réservistes cyber
- 10 Actualités internationales**
■ ONU : 22 ans après le massacre à Srebrenica
■ Europe : la lutte contre le terrorisme
- 12 CIOR**
■ MILCOMP : bons résultats pour les athlètes français
- 14 Sous la loupe**
■ Général de Villiers : une démission inédite
- 18 Allocution**
■ Discours de clôture de Mme Florence Parly, ministre des Armées, à l'Université d'été de la défense 2017
- 22 Sur le terrain**
■ Le CIIRA de Paris a rouvert
- 24 Dossier**
■ Les chiffres de la réserve : l'effet Garde nationale ?
- 32 Associations nationales**
■ ANORGEND : un partenariat renforcé avec la DGGN
■ ANORGEND Occitanie : l'expérience du SSA au profit des urgentistes
- 34 Associations territoriales**
■ Éditorial du colonel (R) Philippe Montalbot - 1^{er} vice-président
■ AOR-NC : 1^{er} Rallye lycéen en Nouvelle-Calédonie
■ UORRM : Rallye des lycéens : une nouvelle réussite
■ AOR-NC : la JNR en-Nouvelle-Calédonie
■ UNOR-CA : récompense pour le maître (H) Bascetto
- 41 Lu pour vous**
■ Notre sélection
- 46 Patrimoine**
■ Les débuts de l'UNOR et de sa revue
- 47 Publications officielles**
- 50 Courriers des lecteurs**

REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES⁽¹⁾
(4 numéros/an)

Administration-rédaction : 12, rue Marie-Laurencin, 75012 Paris - Tél. : 01 43 47 40 16 - Télécopie : 01 49 28 02 87 - Courriel : redacteur.unor@orange.fr | Site internet : www.unor-reserves.fr |
Directeur de la publication : Lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes |
Rédacteur en chef : Lionel Pétilion | Photographe : Denys Chappay | Dépôt légal : 3^e trimestre 2017 | N° Commission paritaire : 0519 G 84894 |
Conception, réalisation et impression : Imprimerie Decombat, 63118 Cébazat | Publicité : siège de la rédaction | I.S.S.N. n° 004.2242. (1) Ancien titre : L'Officier de Réserve

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

[3^e trimestre 2017]

L'agenda du Président de l'UNOR

Juillet

- 12 juillet Bureau de l'UNOR – réunion des 100 jours.
- 20-21 juillet Rencontre avec les athlètes français de la CIOR à Fréjus.
Rencontre avec le chef de corps de 21^e RIMa

Août

- 25 août Baptême de la promotion des ORSEM à l'École militaire.

Septembre

- 5 septembre Lancement de la nouvelle « délégation Jeunes » de l'UNOR.
- 7 septembre Bureau de l'UNOR.
- 19 septembre Réunion Garde nationale et CSRM à l'École militaire.
- 25 septembre Réunion avec le DRAT à l'École militaire.
- 27 septembre Conseil d'Administration de l'ANOH.
- 28 septembre Réunion pour le choix des concourants aux Prix littéraires de l'UNOR.

Octobre

- 5 octobre Conseil restreint du CSRM.
- 7 octobre Participation à la Sainte Geneviève de la gendarmerie.
- 13 octobre 2^e Assises de la réserve à l'École militaire
Ravivage de la Flamme.
- 19 octobre Bureau de l'UNOR.

À venir/dates à déterminer

- Réunion UNION IHEDN avec Géraldine Lanouvelle.
- Réunion MAA (Mutuelle d'Assurance des Armées) avec le général Desjardins.
- Rendez-vous avec le général d'armée Lanata, CEMAA.
 - Rendez-vous avec Mme Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.
 - Rendez-vous avec le général d'armée Bosser, CEMAT.
 - Rendez-vous avec le général d'armée Lecointre, CEMA.
 - Rendez-vous avec l'ICETA1 Robert Zecchini, CERES DGA.
 - Rendez-vous avec le délégué aux réserves de la gendarmerie.
 - Rendez-vous avec le CLC Hochet, délégué aux réserves du SCA.
 - Rendez-vous avec le délégué aux réserves du SSA.

Chers amis,



© ANORAA

2017 est l'année des As de l'aviation de la Première Guerre mondiale et, plus particulièrement, celle du centenaire du décès du capitaine Georges Guynemer (23 ans), pilote aux talents énumérés dans ses 25 citations. Il incarne pour les générations qui l'ont suivi, la persévérance, l'esprit d'engagement afin de faire triompher la France dans les batailles aériennes de la Première Guerre mondiale. Dépassant la simple démarche historique, notre effort de mémoire réside dans notre capacité à nous approprier et faire vivre la devise du capitaine Georges Guynemer : « *Faire Face* ».

Devenue la devise de l'armée de l'air née en 1934, elle est l'expression de la profondeur de l'engagement face à l'ennemi, et aux menaces. C'est le courage, l'opiniâtreté, l'audace, la vaillance, l'énergie, la hardiesse, le dévouement, l'ardeur au combat...

Sur terre, cette vaillance se retrouve chez les combattants anonymes de la bataille de Verdun et de l'offensive Nivelle du Chemin des Dames. Sur mer, 1917 est aussi la première bataille maritime de l'Atlantique.

Le capitaine Georges Guynemer nous laisse un testament de volonté, d'implication à défendre la France, ses habitants, notre sol, celui sur lequel naissent nos enfants et meurent nos anciens, notre patrimoine et nos richesses.

Il a pris un rôle historique et a initié « l'esprit de défense », que les Français, sans exclusion, doivent s'approprier ; qu'ils soient engagés dans les armées ou dans les réserves, opérationnelle ou citoyenne. Essentiels pour servir le pays, ces engagements sont d'une réelle actualité lorsque cette année encore, nous dépasserons les objectifs de recrutement tels qu'ils ont été fixés dans la LPM 2019.

L'esprit d'engagement est défendu par l'UNOR alors que la France est attaquée, cent ans plus tard, par des Français, et non plus des Allemands comme en 1917.

Depuis février 2015, il se mesure dans notre population par le recrutement important des réserves opérationnelles qui alimentent les piliers Défense et Intérieur, afin de lutter contre les attentats perpétrés sur le théâtre national. La réserve citoyenne, se

développe aussi et revêt une forme différente, jouant le relais entre la Défense et nos concitoyens.

Je n'oublie pas évidemment, tous les réservistes honoraires dont le dévouement n'est plus à démontrer.

Aujourd'hui, l'engagement de nos concitoyens, pour intégrer l'ambition de défense de la France, est d'intégrer la réserve. Et bien souvent la réserve opérationnelle, pour celles et ceux qui, en plus de leurs études, de leurs premières responsabilités en entreprise, de leurs familles naissantes, trouvent l'audace de répondre présents et endossent un nouveau type de responsabilités telles qu'elles leur sont proposées dans le système opérationnel de défense de notre pays.

Le centième anniversaire de la disparition de Georges Guynemer fait écho au premier anniversaire de la Garde nationale, créée en réaction aux attentats de juillet 2016, le 13 octobre 2016. Ainsi, ce 13 octobre 2017 sera marqué par l'organisation des Assises de la réserve à l'Ecole Militaire.

Cette date sera aussi le début de la JNR qui durera jusqu'au 11 novembre, et qui soulignera la capacité de notre Union à rayonner sur l'ensemble du territoire national (voire ponctuellement à l'international), sans oublier les « déserts militaires ».

Pour la France de 2017, c'est l'esprit de défense et la résilience des Français qui est mis en avant : sachons y répondre en restant vigilant, se souvenant que « *Tant qu'on n'a pas tout donné, on n'a rien donné.* »^[1]

Je terminerais en vous rappelant la 26^e citation, à titre posthume, du capitaine Georges Guynemer ; citation qui était apprise autrefois, dans toutes les écoles de France, par des milliers d'élèves, et qui résonne de nos jours comme un appel :

« *Mort au champ d'honneur le 11 septembre 1917. Héros légendaire, tombé en plein ciel de gloire, après trois ans de lutte ardente. Restera le plus pur symbole des qualités de la race* ^[2] : *ténacité indomptable, énergie farouche, courage sublime.*

Animé de la foi la plus inébranlable dans la victoire, il lègue aux soldats français un souvenir impérissable qui exaltera l'esprit de sacrifice et provoquera les plus nobles émulations. » ■

[1] seconde devise de Guynemer. [2] race humaine.

[Les nouveaux chefs]

Démission et nominations

Nouvelles commissions parlementaires, nouveau CEMA, nouvel évêque aux armées, etc., l'été 2017 a plus que jamais connu un grand chamboulement dans la Défense.

En profond désaccord avec le président de la République concernant les ajustements budgétaires de l'État, valant aux armées un raboutage de 850 millions d'euros sur l'exercice 2017, le chef d'état-major des armées, le général d'armée Pierre de Villiers a présenté sa démission au président de la République le 19 juillet 2017 (lire notre article en p. 14).

REPLACÉ PAR LE GDA FRANÇOIS LECOINTRE

Quelques heures après sa démission, il était remplacé par le général de corps d'armée François Lecoindre, 55 ans, qui avait été nommé chef du cabinet militaire du Premier ministre en août 2016.

Issu des troupes de marine (il commanda le 3^e RIMa), élevé le 19 janvier 2017 aux rang et appellation de général de corps d'armée pour prendre rang le 1^{er} mars suivant, il a été nommé chef d'état-major des armées le 19 juillet 2017 et a été élevé aux rang et appellation de général d'armée.

Il a pris ses fonctions le 20 juillet 2017. Il s'agit du 19^e chef d'état-major des armées de la V^e République, le premier ayant été le général d'armée Paul Ély ; et le 12^e issu de l'armée de terre^[1].

LES COMMISSIONS AU SÉNAT ET À L'ASSEMBLÉE

Au Sénat, à la suite de la démission de M. Jean-Pierre Raffarin de ses fonctions de président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées, M. Christian Cambon, sénateur LR

du Val-de-Marne, a été élu président. Les membres du bureau sont les sénateurs Cédric Perrin, Daniel Reiner, Xavier Pintat, Nathalie Goulet, Josette Durrieu, Michelle Demessine, Alain Gournac, Gilbert Roger, Robert Hue, Leila Aïchi, André Trillard, Hélène Conway-Mouret, Joëlle Garriaud-Maylam, Joël Guerriau et Alain Néri.



Le général d'armée François Lecoindre, chef d'état-major des armées depuis le 20 juillet 2017.

À l'Assemblée nationale, la Commission de Défense nationale et des forces armées est désormais présidée par Jean-Jacques Bridey, député LREM du Val-de-Marne, et conseiller Défense du candidat Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle. Les membres du bureau sont Françoise Dumas, Jean-Michel Jacques, Joaquim Pueyo, Charles de la Verpillière, Bruno Nestor Azerot, Jean-Pierre Cubertafon, Marianne Dubois et Natalia Pouzyreff.

[1] Les sept autres CEMA sont issus de l'armée de l'air : Jean-Philippe Douin (1995-1998), Jean Saulnier (1985-1987), François Maurin (1971-1975), Michel Fourquet (1968-1971), André Martin (1961-1962) ; et de la marine nationale : Édouard Guillaud (2010-2014) et Jacques Lanxade (1991-1995).

En bref...

LE COS, Commandement des opérations spéciales, créé par le ministre de la Défense Pierre Joxe, a fêté son 25^e anniversaire le 27 juin dernier.

« **J'AI DÉCIDÉ** de lancer le processus d'armement de nos drones de surveillance et de renseignement », a annoncé la ministre des Armées en clôture des universités d'été de la défense.

LE GCA de Saint Chamas, ancien commandant de la Légion étrangère et COM-RTNO, a été nommé gouverneur des Invalides à compter du 1^{er} août 2017. Il succède à l'ancien CEMAT, le GDA Ract-Madoux.

« **70 % DES FUSILIERS** commandos militaires du rang ne renouvellent pas leur premier contrat et quittent l'institution », a indiqué le CEMAA lors de son audition devant les députés de la commission de la Défense.

LA 62^e ESCADRE de transport aérien a été créée sur la BA 123 d'Orléans-Bricy début septembre. Cette nouvelle unité réunira les escadrons *Poitou* (escadron des forces spéciales Air équipé de C160 Transall et de C130H Hercules) et *Franche Comté* (équipé de C130H), et un escadron de soutien technique aéronautique (ESTA) spécialement créé.

LE CONTINGENT 2017 pour les échelons or et argent de la médaille de la Défense nationale est fixé comme suit : militaire d'active : 8 745 (échelon or) et 11 402 (argent) ; militaires de la réserve opérationnelle : 163 (or) et 605 (argent).

LES FORCES SPÉCIALES (FS) comptent 4 400 hommes et femmes, dont 400 réservistes. Treize unités spéciales, qui dépendent des trois armées, sont dédiées au COS.

L'ANCIEN CEMA, le GDA Pierre de Villiers, a fondé une société portant son nom spécialisée dans le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

LE SALON DU BOURGET (JUN 2017) EN CHIFFRES : une ville éphémère de 20 000 habitants, 2 400 exposants, 75 hectares de surface totale dont 80 000 m² de halls et 35 000 m² de chalets au nombre de 330, 27 pavillons de pays différents, 18 000 personnes pour assurer le montage, 2 millions d'heures de travail, 140 aéronefs sans compter les drones, 300 délégations officielles dont près de la moitié de la Défense, 40 chefs d'état-major, 59 délégations de l'aviation civile, 90 délégations institutionnelles, des chefs d'États et des ministres...

DÉCOUVREZ le nouveau portail de la réflexion sur les questions stratégiques du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques : <https://www.geostrategia.fr>

24 PUIITS d'orpaillages ont été détruits à l'explosif en août par les hommes du 9^e RIMa dans le cadre de l'opération Willau XVII/3, en Guyane. Cela porte à 47 le nombre de puits détruits cette année. En 2016, la force *Harpie* avait détruit 113 puits d'orpaillage illégal.

LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE AU RENSEIGNEMENT

À la suite du renouvellement de l'Assemblée nationale, la délégation parlementaire au renseignement a reconstitué son bureau, composé comme suit : président, Philippe Bas (LR) ; première vice-présidente, Yaël Braun-Pivet (présidente de la *commission des lois de l'Assemblée nationale*) ; second vice-président, Michel Boutant (*sénateur*).

Les autres membres sont : Jean-Jacques Bridey (président de la *Commission de la Défense et des forces armées de l'Assemblée nationale*), François-Noël Buffet (*sénateur*), Christian Cambon (président de la *Commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat*), Loïc Kervran (*député*), Patrice Verchère (*député*).

La délégation parlementaire au renseignement a également procédé à la reconstitution de la commission de vérification des fonds spéciaux qui est désormais composée de M. Loïc Kervran, président, et de MM. Michel Boutant, François-Noël Buffet et Patrice Verchère.

LES PARLEMENTAIRES DE L'ESPACE

Jean-Marie Bockel, sénateur du Haut-Rhin et ancien ministre, a été élu président du Groupe des parlementaires de l'espace (GPE).

Créé en 1994, ce Groupe participe à l'élaboration de la politique spatiale française, en veillant aux évolutions du secteur et en identifiant ses nouveaux enjeux. Conformément à ses nouveaux statuts, le GPE réunira désormais des parlementaires français (députés, sénateurs et euro-députés), ainsi que des représentants des collectivités concernées et intéressées par les questions

Une femme aux commandes du SSA

Le médecin général inspecteur Maryline Gygax Généro a été nommée au poste de directrice centrale du service de santé des armées à compter du 11 septembre 2017. Elle succède au médecin général des armées Jean-Marc Debonne.



Le médecin général inspecteur Maryline Gygax Généro 2017, directrice centrale du service de santé des armées.

© Ministère des Armées

ET UN NOUVEL ÉVÊQUE AUX ARMÉES

Le père Antoine de Romanet de Beaune (né en 1962) a été nommé évêque aux armées par le pape François et ordonné le 10 septembre en la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Il succède à Mgr Luc Ravel, archevêque de Strasbourg depuis janvier.

spatiales (départements, régions et municipalités de la Communauté des Villes Ariane).



[JNR 2017]

Une journée nationale... d'un mois !

La JNR 2017 se déroulera du 13 octobre, date d'anniversaire de création de la Garde nationale, au 11 novembre, autour du thème « Engagés ensemble ».

Cette édition sera inédite et marquera le premier anniversaire de la Garde nationale. Le thème retenu cette année – « *Engagés ensemble* » – a pour objectif principal de « *mettre en avant l'importance des réservistes dans le renforcement de la sécurité des Français aux côtés des forces de sécurité intérieure et des armées et leur rôle dans le développement de la cohésion nationale et de la résilience de la Nation* ». Pour la première fois, le ministère des Armées et le ministère de l'Intérieur organisent conjointement cet événement. Les Rencontres de la sécurité intérieure organisées par le ministère de l'Intérieur auront lieu cette année du 6 au 15 octobre, durant le cycle de programmation de la JNR.

LES DEUXIÈMES ASSISES DE LA RÉSERVE

Les deuxièmes Assises de la réserve militaire auront pour thème cette année « La Garde nationale, la nouvelle réserve ». Ces Assises se dérouleront le vendredi 13 octobre à l'École militaire. Elles réuniront des réservistes opérationnels des armées et des formations rattachées relevant du ministère des Armées, des réservistes opérationnels de la gendarmerie nationale et des réservistes civils de la police nationale relevant du



JOURNÉE NATIONALE DU RÉSERVISTE DE LA GARDE NATIONALE ET DE LA RÉSERVE CITOYENNE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

© Ministère des Armées

ministère de l'Intérieur, ainsi que des réservistes citoyens de défense et de sécurité de la France entière. Cette journée sera articulée autour de témoignages et de tables rondes.

UNE REMISE DES PRIX

À cette occasion, le Prix de la réserve militaire et le Prix réserve jeunesse seront remis aux différents lauréats. À l'issue, les participants se dirigeront vers l'Arc de Triomphe pour assister à la cérémonie du ravivage de la Flamme sur la tombe du Soldat inconnu.

Au cours de cette Journée nationale qui durera un mois, de nombreuses activités seront organisées dans toute la France à l'initiative notamment des associations de réservistes au nombre desquelles l'UNOR et ses nombreux relais dans toutes les régions de France.

Sources : ministère des Armées



Des sondages d'opinion

Dans le cadre des sondages d'opinion des Français concernant les armées publiés à l'occasion du 14 Juillet, on relève que plus de huit Français sur dix ont déjà entendu parler de la Garde nationale et de la réserve militaire et que celles-ci apparaissent attractives (IFOP-DICoD, mai 2017).

Parmi les plus jeunes (-30 ans), 43% pourraient envisager d'intégrer la réserve militaire (CSA-DICoD, mars 2017).

En bref...

LA FRANCE va vendre aux États-Unis 63 Mirage F1 via la société Airborne Tactical Advantage Company (ATAC). Ils seront utilisés pour l'entraînement des pilotes de l'US Air Force. Un contrat de près de 300 M€ incluant l'achat et le maintien en condition opérationnelle pendant 10 à 15 ans.

LA SECRÉTAIRE d'État auprès de la ministre des Armées, Geneviève Darrieussecq, aura notamment la responsabilité de la réflexion sur le service national universel et des questions liées à la Mémoire.

LE DÉLAI de paiement moyen du ministère de la Défense aux PME en 2016 est de 22,9 jours, et est inférieur de 1,4 jour au délai de paiement moyen aux autres entreprises (24,3 jours). Il s'agit d'une baisse de 3,3 jours par rapport à 2015 (26,2 jours) et de 11,8 jours par rapport à 2014 (34,7 jours).

ARRÊTÉ du 22 mai 2017 fixant le contingent relatif à la médaille de la sécurité intérieure au titre de l'année 2017 : 3 280 (échelon bronze), 1 100 (argent) et 620 (or).

UN TIR D'ESSAI du missile Antinavire léger (ANL) a été effectué pour la première fois le 21 juin dernier à partir d'un hélicoptère Panther. Ce missile est issu de la coopération franco-britannique dans le cadre du traité de Lancaster House.

1 291 personnels civils et militaires encadrent et préparent la JDC.

[Entraînement]

Préparation militaire pour les réservistes cyber

La première préparation militaire (PM) pour les réservistes citoyens de la réserve de cyberdéfense (RCD) s'est déroulée à Coëtquidan en juillet dernier.

LÉGION ÉTRANGÈRE : le volume de recrutement est passé de 1 800 légionnaires en 2015 à 1 700 en 2016 et 1 300 en 2017, pour un âge moyen d'engagement de 23 ans. Début 2018, la Légion étrangère aura retrouvé ses effectifs d'il y a 20 ans, en passant de 6 700 à plus de 8 900 hommes.

LES CANDIDATS du GSBdD de Lyon-Mont-Verdun (Thierry et le CCH Thibaud) ont remporté la 1^{re} place du Trident d'Or 2017. Ce concours oppose les cuisiniers qui tous les jours nourrissent le personnel du ministère des Armées.

LA BFA, brigade franco-allemande, compte 5 600 militaires, dont 40% de français, répartis en un état-major, six régiments et bataillons et deux compagnies. Les régiments français sont stationnés en France et les unités mixtes dans la seule garnison binationale, à Mülheim (Allemagne).

LE DÉFILÉ du 14 juillet 2017 retransmis en direct à la télévision a réuni 7,9 M de téléspectateurs. L'audience progresse de près de 10% par rapport à 2016.

LE 5^e RÉGIMENT de Dragons se dote d'un escadron d'intervention et de réserve. Le 5^e escadron sera intégré à Beaubery, en Saône-et-Loire. Le 5^e RD comptera ainsi 1 120 soldats d'active et plus de 160 de réserve en 2018.

Officiellement lancée en mai 2016, la réserve de cyberdéfense (RCD) a vocation à renforcer les capacités de l'État et des armées en cas de crise numérique majeure en mobilisant des professionnels ou des étudiants recrutés au préalable. Encadrée par le Centre de la réserve et de la préparation opérationnelle de cyberdéfense (CRPOC), elle s'appuie sur un réseau national et régional en cours de déploiement. À l'horizon 2019, la RCD devra être constituée de 4 400 réservistes opérationnels et citoyens.

DONNER UNE CULTURE MILITAIRE

Du 3 au 7 juillet 2017, une première préparation militaire (PM), baptisée Cyber Camp, a réuni une soixantaine de réservistes citoyens de la RCD. Cette première édition était organisée par le CRPOC du Commandement de la cyberdéfense (COMCYBER). La préparation militaire de cyberdéfense a pour but de donner aux réservistes une culture militaire minimale en vue d'intervenir en appui des unités cyber en cas de crise majeure. Les réservistes citoyens ont reçu pendant les trois premiers jours une formation militaire menée avec le soutien de la Fondation Saint-Cyr Formation Continue (SCYFCO). Une occasion unique pour eux de découvrir et de s'acculturer au monde de la Défense : nuits en bivouacs, tyrolienne, course d'orientation...

UN CHALLENGE ATTAQUE/DÉFENSE

Autre temps fort de cette semaine de préparation : un exercice de cyberdéfense a été organisé en lien avec la société DIATEAM. Le jeudi 6 juillet, un challenge ciblé attaque/défense a opposé dix équipes de six



© Ministère des Armées

personnes durant quatre heures. Cette partie a permis au CRPOC d'entraîner les réservistes pour développer leurs compétences techniques et leur aptitude à mettre en place une stratégie. Le Cyber Camp a également été l'occasion de familiariser les réservistes aux procédures d'emploi susceptibles d'être utilisées pour répondre à une crise cyber. Cette première PM, très appréciée des réservistes, a permis de développer la cohésion d'ensemble, leur esprit d'équipe et leur leadership. Prochaine édition en juillet 2018.



Source : ministère des Armées et EMA

Un premier déploiement

Les réservistes de la cyberdéfense ont été déployés pour la première fois du 29 au 31 mars 2017 sur la base aérienne de Rochefort à l'occasion de l'exercice interarmées de cyberdéfense DEFNET. Ceci a permis aux armées de valider le processus d'activation et d'emploi de la réserve de cyberdéfense.

[Nations Unies]

22 ans après le massacre à Srebrenica

Le Secrétaire général de l'ONU a appelé les différentes communautés de Bosnie-Herzégovine et l'ensemble de la communauté internationale « à regarder le passé en face ».

À l'occasion du 22^e anniversaire du massacre de Srebrenica, en Bosnie-Herzégovine, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a rappelé que « le 11 juillet 2017 marque l'anniversaire (...) des pires atrocités jamais commises sur le sol européen depuis la naissance des Nations Unies. »

En juillet 1995, plus de 8 000 hommes et adolescents musulmans bosniaques avaient en effet été assassinés par des unités de l'Armée de la République serbe de Bosnie sous le commandement du général Ratko Mladic.

RECONNU COMME ÉTANT UN GÉNOCIDE

Le Secrétaire général a rappelé que les événements qui se sont déroulés à Srebrenica sont des faits historiques qui ont été disséqués dans le détail : « Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et la Cour internationale de justice ont tous deux conclu que les actes commis à Srebrenica constituaient un génocide. Le TPIY a établi la responsabilité pénale de plusieurs personnes dans le massacre de Srebrenica et les a condamnées pour génocide. »

D'ailleurs, l'année 2017 marque

également la fermeture du TPIY, un tribunal créé par les Nations Unies pour poursuivre les personnes responsables des violations graves du droit humanitaire international, commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

PROMOUVOIR LA RÉCONCILIATION

« Pour faire en sorte que de telles atrocités ne se reproduisent pas, nous devons regarder le passé en face ; reconnaître que ces crimes ont bien eu lieu et que nous n'avons rien fait pour les empêcher », a encore dit M. Guterres. « La communauté internationale, en particulier les Nations Unies, a accepté sa part de responsabilité dans la tragédie de Srebrenica et a travaillé sans relâche pour apprendre de ses échecs. »

António Guterres a aussi rappelé que « pour bâtir un avenir commun et meilleur, [les différentes communautés du pays] doivent reconnaître les tragédies du passé », soulignant que les Nations Unies s'engagent pleinement à appuyer les efforts visant à prévenir la répétition de tels actes et à promouvoir la réconciliation « afin de pérenniser la paix, la justice et la dignité pour tous. »

Source : <http://www.un.org>



Tombes au Mémorial du génocide à Potočari, près de Srebrenica.

En bref...

LE QATAR a confirmé la commande de sept navires de guerre au constructeur italien Fincantieri. Le contrat de 4 Md€ porte sur 4 corvettes multirôles, 2 patrouilleurs hauturiers PPA (*Pattugliatori Polivalenti d'Altura*) et un navire pour les opérations amphibies (LPD – *Landing Platform Dock*).

ONU : la Commission budgétaire de l'ONU a fixé le budget annuel des opérations de maintien de la paix (OMP) à 7,3 Md\$, soit une baisse de 600 M\$. Ce budget permettra de financer treize OMP, l'UNAMID (Soudan) et la MONUSCO (RD Congo) étant les plus touchées par cette réduction.

ISRAËL porte l'acquisition de chasseurs F-35A Joint Strike Fighter à 50 appareils suite à la commande de 17 nouveaux avions au mois d'août.

L'ESTONIE qui préside actuellement l'UE, a décidé d'interdire la présence des journalistes à la conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la *politique de sécurité et de défense commune* (PSDC). L'accès à la presse à ces conférences est pourtant libre.

LA ROYAL AIR FORCE a rappelé ses quatre chasseurs Typhoon déployés en Roumanie depuis le mois d'avril pour des missions de police du ciel dans le cadre de l'OTAN. La Royal Canadian Air Force a pris le relais avec quatre chasseurs CF-188 Hornet.

[Europe]

La lutte contre le terrorisme

Les députés européens ont approuvé en juillet la création d'une commission spéciale pour remédier aux failles pratiques et législatives de la lutte antiterrorisme dans l'UE.

LE CONSEIL de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2373 prorogeant le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) jusqu'au 31 août 2018.

JAPON : le ministère de la Défense a demandé au gouvernement une enveloppe record de 43,2 Md€ pour le budget 2018, soit 2,5% de plus qu'en 2017.

LA DÉLÉGATION française à la commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN a voté en mai dernier contre l'augmentation de la taille de la délégation turque à l'AP-OTAN, constatant que les conditions requises n'étaient pas réunies. La France a rappelé que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a ouvert en avril une procédure de suivi concernant la Turquie en raison des nombreuses violations de l'État de droit, et des droits de l'homme constatées dans le pays. La commission permanente de l'AP-OTAN a adopté majoritairement l'augmentation du nombre de sièges de la délégation turque, passant de 12 à 18.

LA TURQUIE au travers de l'agence de presse pro-gouvernementale Anadolu, a dévoilé au mois de juillet les positions (deux aérodromes et surtout huit avant-postes) occupées par les forces spéciales françaises (75 commandos) et américaines (200 militaires) dans le nord de la Syrie.

La commission spéciale examinera et évaluera l'ampleur de la menace terroriste sur le sol européen. Elle analysera aussi les failles éventuelles et les dysfonctionnements qui auraient pu mener aux récents attentats terroristes perpétrés dans plusieurs États membres de l'UE.



La commission sera chargée en particulier d'examiner :

- la mise en œuvre des mesures existantes dans le domaine de la gestion des frontières extérieures ;
- les déficiences au niveau du partage d'informations judiciaires, en matière répressive et de renseignement entre États membres ;
- l'interopérabilité des bases de données européennes de partage d'informations ;
- les conséquences des législations européennes contre le terrorisme sur les droits fondamentaux ;
- la radicalisation et l'efficacité des programmes de déradicalisation ;
- le blanchiment d'argent et le finan-

cement du terrorisme, notamment ses liens avec la criminalité organisée ;

- les meilleures pratiques concernant la protection des cibles vulnérables et des infrastructures critiques, comme les aéroports et les gares.

POUR DOUZE MOIS

Cette commission spéciale se composera de trente députés européens. Elle sera mise en place pour une durée de douze mois – avec extension possible – à compter de la date de sa réunion constitutive. La commission devra présenter un rapport à mi-parcours ainsi qu'un rapport final comprenant des résultats factuels et des recommandations.

La commission organisera des visites et des auditions avec les autres institutions de l'UE, les agences compétentes, les parlements et gouvernements nationaux des États membres et de pays tiers, les organes d'application de la loi, les services de renseignement, les juges et magistrats ainsi que les organisations de victimes. En raison de la nature sensible des informations traitées, il est possible que certaines réunions soient organisées à huis clos. Le mandat a été adopté par 527 voix pour, 73 contre et 36 abstentions.



Source : www.europarl.europa.eu

Sondage : l'UE doit plus agir

Selon les résultats d'un récent sondage Eurobaromètre publié par le Parlement européen début septembre, « 80% des citoyens européens souhaitent que l'Union européenne agisse davantage en matière de lutte contre le terrorisme. »

Le plus grand soutien en faveur d'une intervention accrue de l'Union européenne vient des Français et des Belges (les deux à 82%) puis des Luxembourgeois (75%). Enfin, 68% des personnes interrogées se montrent également en faveur de plus d'Europe en matière de sécurité et de défense.



Bons résultats pour les athlètes français

Le président de l'UNOR et le délégué général se sont rendus à Fréjus en juillet dernier pour rencontrer les membres de l'équipe de France de la CIOR à l'entraînement.

Chaque année lors du congrès d'été de la Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR), a lieu le pentathlon militaire appelé la MILCOMP (*Military Competition*). Cette compétition internationale de haut niveau, réunit les réservistes (plus de 200 compétiteurs en 2017)

des pays de l'OTAN et des pays associés (Suisse et Afrique du Sud). À quelques jours de leur départ pour Prague où se tenaient les épreuves, les membres de l'équipe de France de la CIOR ont reçu la visite et les encouragements du lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président de l'UNOR, accompagné du lieute-

nant-colonel (R) Jean Giacomazzo, délégué général.

La rencontre s'est tenue à Fréjus, au sein du 21^e régiment d'infanterie de marine, où les équipes de l'UNOR-CIOR encadrées par le commandant (R) Labadie et son adjoint le commandant (R) Rey s'entraînaient. Le président a été particulièrement

Les féminines en Or

Par le commandant (R) Jean-Philippe Labadie - Chef de la délégation France

Cette année, la compétition a été inédite du fait des conditions matérielles particulières rencontrées en République tchèque. Aussi, les épreuves ont été découvertes sur place et les conditions d'entraînement étaient parfois décalées des modalités d'épreuves. Cette remarque vaut pour toutes les nations présentes.

LES HOMMES REMPONENT LE TIR

Malgré cela, la France a su tirer son épingle du jeu, grâce notamment à une bonne adaptabilité. Les féminines remportent la 1^{re} place dans leur catégorie devant cinq équipes. Félicitations à cette magnifique équipe qui a su gérer le stress, se maîtriser, se concentrer, se soutenir et se motiver individuellement et collectivement pour réaliser cette performance méritée.

Un grand bravo tout spécialement à Domitille, pour son dévouement et son courage, en faisant le choix de rester pour ses coéquipières et pour terminer la compétition malgré de très mauvaises nouvelles familiales.

La première équipe masculine se classe 6^e au classement général sur 26 équipes engagées, à très peu de points de la troisième place. Elle remporte cependant le tir devant les huit autres nations (États-Unis, Danemark, Grande-Bretagne, Allemagne, Afrique du sud, Pays Bas, Finlande, Suisse). L'entraînement de qualité a en effet permis aux vétérans de gagner l'épreuve du tir au pistolet et au fusil, en précision et en vitesse.

Les expérimentés finissent 2^e de leur catégorie sur sept équipes et 10^e au classement général. Enfin, les novices, qui étaient seconds avant la course d'orientation, ratent malheureusement leur dernière épreuve et terminent 5^e de leur catégorie. Ils occupent la 17^e place au classement général.



Un entraînement intense a permis d'obtenir de bons résultats en République tchèque.



Les athlètes de l'équipe de France de la CIOR-UNOR à l'entraînement à Fréjus en juillet dernier.

© UNOR



© UNOR

L'équipe de France des féminines remporte la 1^{re} place dans sa catégorie.

ment rencontré le colonel Chareyron, chef de corps du 21^e RIMA pour le remercier de toute l'aide matérielle qu'il a apportée pour l'entraînement de nos équipes. Ils ont aussi évoqué les liens entre les forces opérationnelles et

les forces de la réserve, tant opérationnelles que citoyennes. L'entretien riche et fructueux, a permis de développer la connaissance réciproque des difficultés et des marges de progression possibles et envisageables. ■

impressionné par la motivation et l'envie de nos athlètes et par le professionnalisme des responsables. L'entraînement, précis et rigoureux, s'est effectué dans un excellent esprit de performance certes, mais aussi de camaraderie.

Les résultats ont été à la hauteur des espérances (lire encadré page 12). Tous ces membres de l'UNOR sont dignes d'exemple et prometteurs pour les prochaines compétitions.

REMERCIEMENTS AU 21^e RIMA

Dans le cadre de son déplacement à Fréjus, le président Ribatto a égale-



© UNOR

Le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président de l'UNOR, aux côtés du colonel Chareyron, chef de corps du 21^e RIMA.

Général d'armée de Villiers : une démission inédite

Le 19 juillet dernier, le général d'armée Pierre de Villiers donnait sa démission au chef de l'État qui l'acceptait. Retour sur la crise politico-militaire de l'été...

Le 12 juillet dernier, le général d'armée Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées, était auditionné à l'Assemblée nationale par la toute nouvelle commission de la Défense.

Réagissant à l'annonce inattendue des coupes budgétaires imposées aux armées (850 M€), il aurait déclaré « *Je ne vais pas me faire baiser comme ça* », poursuivant que « *le grand écart entre les objectifs assignés à nos forces et les moyens alloués n'est plus tenable.* » Des propos qui ont rapidement fuité alors même que cette séance était tenue à huis clos !

CESSATION DE L'ÉTAT MILITAIRE

La discordance entre le chef de l'État et le CEMA qu'il venait juste de reconduire à la tête des armées jusqu'au 31 juillet 2018, va rapidement éclater au grand jour. Le président de la République annonce la convocation du général de Villiers pour le 21 juillet. Les observateurs prédisent un limogeage du CEMA.

Devançant cette convocation, le CEMA déclare le 19 juillet 2017 dans un communiqué à l'AFP : « *Dans les circonstances actuelles, je considère ne plus être en mesure d'assurer la pérennité du modèle d'armée auquel je crois pour garantir la protection de la France et des Français, aujourd'hui et demain, et soutenir les ambitions de notre pays.*

Par conséquent, j'ai pris mes responsabilités en présentant, ce jour, ma démission au Président de la République »... un geste



Le général d'armée Pierre de Villiers lors de la réunion des chefs d'état-major de l'OTAN à Bruxelles en janvier 2017.

clairement encadré par l'article L 4139-13 du code de la défense : « La démission du militaire de carrière ou la résiliation du contrat du militaire servant en vertu d'un contrat, régulièrement acceptée par l'autorité compétente, entraîne la cessation de l'état militaire. »

Et le président de la République a accepté la démission du CEMA.

Par ailleurs, ce même article du code de la défense précise que « *le militaire dont la démission ou la résiliation de contrat a été acceptée est soumis à l'obligation de disponibilité au titre de la réserve militaire.* »

CRISE POLITICO-MILITAIRE OU TEMPÊTE DANS UN VERRE D'EAU ?

Dans son message aux armées du 19 juillet 2017, le CEMA indique qu'il ne « *souhaite pas épiloguer sur les raisons de ce départ* », avant d'ajouter : « *J'ai simplement jugé qu'il était dans l'intérêt supérieur des armées que je quitte l'institution, après quarante-trois ans passés à vos côtés. (...) Je considère que mon plus grand honneur a été de vous servir comme chef, pour le succès des armes de la France.* »

Cette démission inédite a fait couler beaucoup d'encre. « *C'est une crise*

Démissionnaires et démissionnés...

Le général d'armée Pierre de Villiers n'est pas le premier grand chef militaire de la V^e République à avoir quitté ses fonctions de façon brutale. Avant lui, d'autres officiers généraux de haut rang ont connu le même sort pour des raisons similaires mais aussi différentes.

■ **Le général d'armée Jean Lagarde**, nommé chef d'état-major de l'armée de terre le 1^{er} avril 1975, a démissionné le 30 septembre 1980. Neuf ans plus tard, il expliqua qu'il était alors en désaccord avec la loi de programmation militaire (1977-1982) et la « *fâcheuse tendance* [des gouvernements] à *diminuer les crédits* » de programmes dits secondaires, comme « *les munitions ou les carburants* ».

■ **Le général d'armée Jean Delaunay**, nommé chef d'état-major de l'armée de terre le 1^{er} octobre 1980, a démissionné le 9 mars 1983. Il s'opposa au ministre de la Défense, Charles Hernu, qui voulait réduire de 10 % les effectifs de l'armée de terre. Il avait par ailleurs mis en doute l'efficacité de la dissuasion nucléaire, préférant orienter la défense de la France contre le terrorisme.

■ **L'amiral Pierre Lacoste**, nommé directeur général de la sécurité extérieure (DGSE) le 10 novembre 1982, a été limogé le 20 septembre 1985 à la suite de l'affaire du *Rainbow Warrior*, le bateau de Greenpeace coulé le 15 juillet 1985 dans le port d'Auckland par les services secrets français.

■ **Le général de corps d'armée Jean Salvan**, nommé commandement de la IV^e région militaire à Bordeaux le 17 décembre 1988, a démissionné le 27 août 1991 pour protester contre la réduction des effectifs et des crédits.

■ **Le général d'armée Bruno Cuhe**, nommé chef de l'état-major de l'armée de terre le 15 juillet 2006, a démissionné le 1^{er} juillet 2008, suite à la fusillade intervenue le 29 juin à Carcassonne au 3^e RPIMa faisant 17 blessés (un sous-officier avait tiré par erreur à balles réelles lors d'une démonstration publique).

■ **Le général de division Vincent Desportes**, commandant du Collège interarmées de défense depuis 2008, est sanctionné en juillet 2010 à la suite de la publication dans *Le Monde* d'un entretien sur la stratégie américaine en Afghanistan. Il est contraint de quitter le ministère de la Défense.

■ **Le général de corps d'armée de gendarmerie Bertrand Soubelet**, nommé en novembre 2012 directeur des opérations et de l'emploi à la Direction générale de la Gendarmerie nationale (n^o3 de la gendarmerie), est sanctionné le 1^{er} septembre 2014 en étant rétrogradé à la tête de la gendarmerie d'Outre-mer. Cela fait suite à son audition en 2013 à l'Assemblée nationale par la mission parlementaire d'information de « *lutte contre l'insécurité* » où il déclara que la politique sécuritaire et judiciaire du gouvernement était « *incohérente* » et « *inadaptée* ». Il a publié un ouvrage en avril 2016, ce qui lui valut qu'on lui retire son commandement en Outre-mer.

UN PRÉCÉDENT POUR RAISON DE SANTÉ

La démission d'un chef d'état-major des armées sous la V^e République n'est pas une première ; cependant le seul cas précédent ne relevait pas d'une cause la politique. Le général d'armée Claude Vanbremeersch, nommé CEMA le 20 juillet 1980, a en effet démissionné le 31 janvier 1981 pour raisons de santé. Il décéda d'une rechute d'un cancer le 10 février suivant.

ET AUSSI DES MINISTRES

■ **Charles Hernu**, nommé ministre de la Défense le 22 mai 1981, a démissionné le 20 septembre 1985, alors qu'il niait l'implication de la DGSE dans l'affaire du *Rainbow Warrior*.

■ **Jean-Pierre Chevènement**, nommé ministre de la Défense le 12 mai 1988, a démissionné le 29 janvier 1991, après avoir signifié son opposition à l'engagement de la France dans la guerre en Irak.

■ **Kader Arif**, ministre délégué aux Anciens combattants (16 mai 2012-31 mars 2014) puis secrétaire d'État chargé des Anciens combattants et de la Mémoire (nommé le 9 avril 2014), a démissionné le 21 novembre 2014, à la suite de l'ouverture d'une enquête préliminaire sur des marchés publics attribués à ses proches.

■ **Sylvie Goulard**, nommée ministre des Armées le 17 mai 2017, a démissionné le 20 juin 2017. Cette décision a été prise dans le cadre d'une enquête préliminaire concernant les soupçons d'*emplois fictifs* au MoDem, parti dont elle est issue.

extrêmement grave, la plus haute crise politico-militaire en France depuis le putsch des généraux en 1961 », a même affirmé le général de division (2s) Vincent

Desportes sur BFMTV le 19 juillet 2017. Lui-même avait fait les frais de ses prises de positions en 2010 alors qu'il commandait le Collège interar-

mées de défense. Le 31 août, dans une interview à l'hebdomadaire *Le Point*, le président de la République jugeait quant à lui l'affaire au niveau d'une

Des déclarations aux sanctions

■ « *J'efface du tableau d'avancement tout officier dont j'ai lu le nom sur la couverture d'un livre* » : le maréchal Mac Mahon, président de la République, cité par le général De Gaulle dans son essai *La France et son armée*, publié en 1938.

■ « *Un ministre, ça ferme sa gueule. Si ça veut l'ouvrir, ça démissionne* » : Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Recherche et de l'Industrie, démissionnaire le 22 mars 1983, et ministre de la Défense, démissionnaire le 29 janvier 1991, refusant l'engagement de la France dans la guerre du Golfe.

■ « *Il y a eu des négligences inacceptables. Elles devront être sanctionnées* » : Nicolas Sarkozy, président de la République en direction du général d'armée Bruno Cuhe, CEMAT, suite à la fusillade intervenue le 29 juin 2008 à Carcassonne au 3^e RPIMa.

■ « *Un militaire, c'est comme un ministre ; ça ferme sa gueule ou ça s'en va* » : Alain Juppé, le 25 avril 2016, candidat à la primaire de la droite et du centre en vue de l'élection présidentielle de 2017, à propos du général de corps d'armée de gendarmerie Bertrand Soubelet et de l'ouvrage qu'il a publié concernant la sécurité en France.

■ « *Si on laisse à chaque militaire la possibilité de critiquer les gouvernements, il n'y a plus de gouvernement* » : Alain Juppé, le 25 avril 2016, devant les étudiants de Science Po Bordeaux, toujours à propos du général Soubelet.

■ « *J'ai compris ce qu'était un chef. Ça assume, ça ferme sa gueule, ça continue* » : Édouard Philippe, Premier ministre, le 16 juillet 2017 dans les colonnes du *Journal du Dimanche*, faisant référence Alain Juppé, son modèle en politique.

■ « *Si quelque chose oppose le chef d'état-major des armées au président de la République, le chef d'état-major change* » : Emmanuel Macron, président de la République dans le *Journal du dimanche* du 16 juillet 2017.



Le général d'armée de Villiers en visite au Tchad en 2014.

« *tempête dans un verre d'eau* ». Le temps passé aux commandes des armées par le général de Villiers a été de trois ans et 154 jours. Sa longévité à ce poste se situe dans la moyenne des CEMA, le record étant détenu par le général d'armée Charles Ailleret qui occupa cette fonction durant cinq ans et 237 jours (16 juillet 1962-9 mars 1968).

LES RESPONSABILITÉS DU CEMA

S'exprimant devant les députés dans la journée du 19 juillet, le Premier ministre déclarait : « *Je voudrais dire (...) que dans cette affaire, chacun est dans son rôle : le chef d'état-major des armées, qui exprime son avis et qui en tire les conséquences, et le président de la République, qui est l'autorité en la matière et qui exprime les choix portés par l'autorité légitime.* »

Invité quelques heures plus tard sur France 2 à l'issue d'une étape du Tour de France, le président de la République indiquait que le CEMA avait outrepassé le cadre de ses responsabilités : « *Ce n'est pas le rôle du chef d'état-major [de défendre le budget des armées] mais celui de la ministre.* »

Justement, le général d'armée Pierre de Villiers avait fait référence à la ministre, le 12 juillet, lors de son audi-



Portrait officiel de l'ancien chef d'état-major des armées, le général d'armée Pierre de Villiers.

tion par la Commission de la défense nationale et des forces armées à l'Assemblée nationale : « À l'évidence, le budget ne correspond pas à ce que j'avais demandé, et je pense que vous l'avez compris, ni à ce qu'a demandé la ministre des Armées. »

Qu'en dit quant à lui l'article D 3121-9 du Code de la défense^[1] qui définit précisément « les responsabilités générales du chef d'état-major des armées » ?

« En matière de définition du format d'ensemble des armées et de leur cohérence capacitaire, le chef d'état-major des armées : (...)

II. - Est responsable du besoin opérationnel et s'assure de la cohérence capacitaire globale des armées : ressources humaines, équipements, organisation, soutiens, préparation, concepts et doctrines. Il propose au ministre les arbitrages nécessaires dans ces domaines. À ce titre, il est responsable : (...)

- de l'identification des capacités nécessaires aux armées pour remplir leurs missions actuelles et futures et de leur mise en cohérence ;

- de la conduite des travaux de planification des capacités militaires en tenant compte des ressources financières affectées ;



Le chef d'état-major (à gauche) à la rencontre des hommes de l'opération Sentinelle, en 2015.

19 juillet 2017 : d'un décret à l'autre

■ Décret du 19 juillet 2017 portant cessation de fonctions d'un officier général : le président de la République, sur le rapport du Premier ministre et de la ministre des Armées, vu la Constitution, notamment son article 13 ; le conseil des ministres entendu, décrète :

Article 1 : Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. le général d'armée Le Jolis de Villiers de Saintignon (Pierre, François, Marie), chef d'état-major des armées, à compter du 20 juillet 2017.

■ Décret du 19 juillet 2017 portant affectation et élévation d'un officier général : le président de la République, sur le rapport du Premier ministre et de la ministre des Armées, vu la Constitution, notamment son article 13 ; le conseil des ministres entendu, décrète :

Article 1 : M. le général de corps d'armée Lecointre (François, Gérard, Marie) est nommé chef d'état-major des armées, à compter du 20 juillet 2017. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général d'armée.

« SA LUCIDITÉ, SON ÉNERGIE, SON ENGAGEMENT »

Dans son Ordre du jour n°1, le nouveau CEMA a écrit : « Je tiens à rendre hommage à mon prédécesseur, le général d'armée Pierre de Villiers, qui a mis toute son énergie à enrayer le phénomène de fragilisation des armées, conséquence d'une purge budgétaire d'une dizaine d'années liée à l'absence de perception des menaces. Sa lucidité, son énergie et son infatigable engagement à convaincre le plus haut niveau politique de la dangerosité de la nouvelle ère qui s'ouvrirait ont entraîné l'inflexion majeure du redressement de nos armées et du réarmement moral de notre société. »

- de l'élaboration et de l'actualisation de la programmation militaire, au regard des finalités opérationnelles, de leur compatibilité avec les ressources financières appréciées par le secrétaire général pour l'administration et des contraintes techniques et industrielles appréciées par le délégué général pour l'armement ;

- de la contribution des armées aux études et propositions de la direction générale des relations internationales et de la stratégie, en matière de politique internationale de défense, de stratégie de défense et aux travaux relatifs au Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Il veille également au respect de la cohérence capacitaire dans l'exécution de la programmation militaire.

III. - Propose au ministre les investissements nécessaires à la constitution des forces, à la préparation opérationnelle, à l'emploi et au soutien des armées, en veillant à leur

cohérence physico-financière.

À cet effet, il prend l'avis du délégué général pour l'armement et du secrétaire général pour l'administration.

IV. - Participe à la préparation du budget du ministère, conduite par le secrétaire général pour l'administration, et propose au ministre les priorités à satisfaire au regard des missions assignées aux armées.

Il élabore et exécute les programmes budgétaires placés sous sa responsabilité. Il contribue à la préparation des autres programmes budgétaires du ministère.

V. - En matière de gouvernance des opérations d'armement, est responsable de la phase initiale d'analyse et d'expression du besoin et de la phase d'emploi des équipements. Il contribue également aux travaux menés sous la responsabilité du délégué général pour l'armement lors de la phase de réalisation des équipements.



[1] Code de la défense : Partie réglementaire, Partie 3 : le ministère de la défense et les organismes sous tutelle, Livre 1^{er} : L'administration centrale, Titre II : Organismes et autorités militaires, Chapitre 1er : Les états-majors, Section 1 : Responsabilités générales du chef d'état-major des armées, Paragraphe 3 : Constitution des capacités militaires, Article D3121-9.

Le cap de la ministre des Armées

Le discours de clôture de la 15^e Université d'été de la défense, le 5 septembre à Toulon, a permis à la ministre des Armées d'expliquer le budget de la défense et de présenter sa feuille de route. Voici une sélection des moments forts de cette allocution.

Cette université d'été arrive à un moment crucial pour notre pays et ses forces armées. Les Français ont confié au président de la République et au gouvernement qu'il a désigné, la mission de donner à notre nation un nouvel élan et de la protéger dans un contexte de menaces accrues. Le Président m'a fixé un cap clair, des échéances précises et des moyens nouveaux pour faire face à ces défis. (...)

Le contexte stratégique, vous le savez, n'a rien de réjouissant. La France est exposée à des menaces sans cesse plus nombreuses, plus variées, plus pernicieuses, proches ou lointaines.

Le terrorisme est la première d'entre elles. Au Sahel, au Levant, sur le territoire national et sur celui de nos alliés, il frappe encore et toujours. La victoire contre Daech semble certaine, mais c'est acculé que l'ennemi mène ses démonstrations les plus spectaculaires. Nous l'avons encore vu cet été, à Levallois et à Barcelone. Si Daech est en voie d'être anéanti en tant qu'entité territorialisée, les terroristes seront toujours là, ils se réorganiseront sous une autre forme et agiront par d'autres voies, comme ils l'ont fait par le passé.



La ministre des Armées, Florence Parly, lors du discours de clôture de la 15^e université d'été de la défense.

Ils nous démontrent également que la prolifération nucléaire et balistique est un danger de plus en plus tangible ; songez que l'Europe, beaucoup plus tôt que

« L'Europe, beaucoup plus tôt que prévu, risque d'être prochainement à portée des missiles de Kim Jong-un. »

Des stratégies de puissance sont aussi à l'œuvre. Toutes les grandes nations renforcent leurs capacités militaires ; certaines mènent des politiques agressives qui mettent en cause nos intérêts et ceux de nos alliés. La Chine, en mer de Chine méridionale, ou la Russie à l'est de l'Europe, font démonstration de puissance et d'intimidation. (...)

En Asie, (...) la Corée du Nord et ses multiples provocations balistiques de cet été, constituent une menace aggravée pour la paix et la sécurité régionale et internationale.

prévu, risque d'être prochainement à portée des missiles de Kim Jong-un ; et le scénario d'un dérapage vers un conflit majeur ne peut être écarté. (...)

Cette actualité consolide aussi la nécessité pour la France d'une dissuasion nucléaire, qui par ses deux composantes, dont nous devons programmer le renouvellement dans la décennie à venir, nous offre sa protection et un statut de grande puissance.

Des menaces nouvelles, enfin, émergent. Le cyber en constitue l'un des exemples. L'espace numérique offre d'immenses opportunités ; il crée aussi des vulnérabilités croissantes, dont nous n'avons probablement eu jusqu'à présent qu'un avant-goût. (...)

Nous devons prendre en compte ces menaces nouvelles, anticiper leurs évolutions et nous mettre en capacité de les neutraliser et les combattre. Et ce, dans un contexte où des interrogations peuvent peser sur les intentions de certains de nos partenaires clefs, rendant encore plus nécessaire que nous disposions d'une pleine autonomie d'appréciation, de décision et d'action.

« Deux défis majeurs : répondre aux besoins pressants de nos armées, (...) construire l'outil de défense dont nous aurons besoin pour faire face aux défis du monde de 2030. »

Mais tout n'est pas si noir et nous ne devons pas succomber au travers de réduire notre environnement stratégique à une somme de risques et d'incertitudes ; le nouvel élan européen que souhaite impulser le président de la République, les bénéfices de la transformation numérique, sont autant d'opportunités que notre communauté de défense doit saisir résolument.

Pour mener cette réflexion, éclairer les choix stratégiques que notre nation doit faire pour préparer son outil de défense à l'horizon 2030, j'ai demandé à Arnaud Danjean de mener une revue stratégique ; ses conclusions, attendues début octobre, seront un des fondements de la loi de programmation militaire que nous allons mettre en chantier, en vue de son adoption d'ici la fin du 1^{er} semestre 2018. Cette LPM, qui s'étendra de 2019 à 2025, devra traiter deux défis majeurs, déterminants pour la sécurité de notre pays : à court terme, répondre aux besoins pressants de nos armées, directions et services, qui font face à un engagement opérationnel inédit et en subissent les conséquences en termes d'usure des équipements et de pression pour leurs personnels ; à moyen et long terme, construire l'outil de défense dont nous aurons besoin pour faire face aux défis du monde de 2030.

Dans ce monde incertain et dangereux, il me semble que notre outil de défense, outre la préservation d'un modèle d'armée complet nécessaire à la préservation de notre rang, devra présenter quatre grandes caractéristiques :

- l'agilité, pour anticiper et répondre rapidement aux évolutions stratégiques et technologiques, grâce notamment à un effort accru dans le domaine, décisif, du renseignement, à des modes d'engagement plus réactifs, et à un processus rénové d'acquisition d'équipements ;
- la soutenabilité, pour prévenir dans la durée le péril de l'épuisement et du déclassement ;
- la préservation de notre autonomie stratégique, en parti-

culier dans les domaines de souveraineté, où nous devons pouvoir agir seuls ;

- la recherche, volontariste et lucide, de nouvelles coopérations, notamment européennes, qui seront pour nous un démultiplicateur de capacités et d'efficacité.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle vision, les armées disposeront de moyens accrus. En effet, le président de la République a pris la décision historique d'augmenter notre effort de défense : dès 2018, les crédits budgétaires de la mission Défense augmenteront de 1,8 Md€.

Il s'agit là d'une inflexion majeure par rapport aux hausses

déjà amorcées ces dernières années : de 2016 sur 2017, le budget avait augmenté de 600 M€, effort appréciable. 1,8 Md€ en 2018, c'est trois fois plus.

C'est la première étape vers l'objectif fixé par le président de la République d'augmentation de l'effort de défense à 2% du PIB soit 50 milliards d'euros en 2025, à périmètre constant. Cela portera l'effort de défense de 1,78% du PIB aujourd'hui à 1,82% l'année prochaine. Le rythme de cette hausse se poursuivra avec une augmentation de 1,6 Md€ par an pendant toute la durée du quinquennat. Ce tournant est historique. Depuis quarante ans, jamais effort financier en faveur des armées n'aura été aussi important. Pour autant, étrangement, beaucoup de commentateurs ont préféré se focaliser sur les mesures prises pour la gestion des finances publiques en 2017, occultant ainsi l'ampleur des décisions relatives à l'augmentation de notre budget pour 2018 et au-delà.

Je voudrais en cette rentrée remettre les choses à leur juste place. Nous avons trouvé en arrivant une situation financière calamiteuse. (...) Le gouvernement a décidé d'un certain nombre d'économies pour l'année 2017, qui ont touché tous les ministères ; le ministère des Armées y a, logiquement, apporté sa contribution. Aucune réduction n'est évidemment indolore, et celles concernant nos armées ne le sont pas moins que celles qui concernent d'autres politiques publiques ; mais il convient de les relativiser au regard de l'effort global consenti au profit de la défense. Sur un budget de 32,7 Mds€, 850 M€ de crédits ont été annulés et 643 M€ de crédits nouveaux ont été ouverts. Les annulations de crédits n'affecteront en aucune mesure le fonctionnement de nos armées ; elles porteront principalement sur des mesures de trésorerie et le décalage de quelques programmes. Simultanément, ces décisions permettent de financer les surcoûts liés aux opérations. Les moyens confiés à mon ministère (...) sont conséquents

et seront en croissance au cours des prochaines années. Nous devons, tous ensemble, nous attacher à en faire le meilleur usage au service des Français.

En faire le meilleur usage, c'est en premier lieu ajuster constamment notre stratégie et nos moyens de défense à l'évolution des menaces.

Sur le territoire national, cela passe par une refonte de l'opération *Sentinelle*, qui sera annoncée très prochainement. Le contrat opérationnel de protection par les forces armées du territoire national sera préservé, mais son mode opératoire permettra de gagner en efficacité et en réactivité.

Face à une menace diffuse mais bien réelle, le dispositif *Sentinelle* rénové redonnera à nos armées l'avantage de l'incertitude et permettra, en fonction du calendrier ou de l'appréciation de la menace, des bascules d'efforts plus rapides et mieux ciblées pour la protection des Français.

Sur les théâtres extérieurs, nous continuerons à conduire les actions nécessaires à la protection avancée de notre territoire et à la stabilité des pays concernés. Nos efforts, aux côtés de nos partenaires ont produit leurs effets, notamment au Levant, mais il ne saurait être question de baisser la garde, tout en nous réservant la possibilité, ici ou là, d'ajuster notre niveau d'engagement en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

« J'ai décidé de lancer le processus d'armement de nos drones de renseignement et de surveillance. »

Adapter notre outil de défense c'est aussi prendre en compte l'évolution des technologies et ce qu'elles impliquent en termes de stratégie militaire pour gagner en efficacité.

À l'extérieur de nos frontières, l'adversaire se fait plus furtif, plus mobile, se dilue dans les vastes étendues du Sahel ou se dissimule au milieu des populations civiles. Face à ce constat, nous ne pouvons rester statiques. Nos modes d'action et nos équipements doivent s'adapter pour garder le temps d'avance qui est décisif pour atteindre nos objectifs.

C'est dans cet esprit que j'ai décidé de lancer le processus d'armement de nos drones de renseignement et de surveillance. Les drones de surveillance apportent au combat moderne leur discrétion et leur capacité à durer sur les zones d'action. Ils réduisent les risques encourus par les équipages. Ils sont devenus des moyens incontournables dans les opérations que nous menons au Sahel, où nos REAPER permettent de surveiller, d'identifier et de suivre les cibles.

Mais dès lors qu'il s'agit de traiter ces cibles, il faut aujourd'hui faire appel à d'autres moyens, avions ou hélicoptères de combat, dont les frappes sont d'ailleurs parfois guidées par nos drones de surveillance. Le succès de l'opération repose donc sur la disponibilité et la parfaite coordination de plusieurs moyens, avec des temps

de déploiement sur zones importants, alors même que l'opportunité de traiter la cible est souvent fugace. (...)

Les drones armés permettront d'allier en permanence la surveillance, l'endurance dans la discrétion et la capacité de frappe, au moment le plus opportun. Ainsi, nous gagnons en efficacité et nous limitons le risque de dégâts collatéraux. Ce nouvel usage permettra aussi d'optimiser l'emploi des aéronefs, avions de combat et leurs ravitailleurs ou hélicoptères, plus rapides, plus puissants mais également plus lourds dans leur mise en œuvre. (...)

Concrètement, cette décision concernera dans un premier temps les drones REAPER que nous avons acquis aux États-Unis. (...) À moyen terme, le futur drone européen, dont nous réalisons les études en coopération avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, sera également doté d'armements.

En armant ses drones, la France rejoint ainsi le groupe des nations qui se sont déjà dotées de cette capacité ou sont en train de le faire. (...) La France ne saurait passer à côté sous peine de se voir déclassée.

Éviter le déclassement, nous y parviendrons aussi en portant une défense qui dépasse notre horizon. Je me battraï pour l'Europe de la défense. (...) J'avancerai avec toutes les bonnes volontés sur les capacités, sur les institutions, sur les opérations. Je serai volontariste et pragmatique, avec un seul mot d'ordre : l'efficacité.

Je pousserai aussi notre industrie de défense. Elle est un des catalyseurs de l'Europe de la défense et un des moteurs de l'économie française. Nous devons continuer à soutenir l'industrie, préserver ses capacités et savoir-faire clefs, et appuyer de toute notre énergie ses exportations.

(...) Je tiens à dire que dans le domaine naval en particulier, je veux donner à notre industrie de défense les moyens de se développer fortement. C'est pourquoi je travaille actuellement à la constitution d'une alliance entre les industries navales militaires française et italienne, dans le domaine des bâtiments de surface, avec l'ambition de constituer à terme un leader mondial. Ce projet ambitieux avance, en concertation étroite avec les industriels concernés. (...)

Je compte aussi mettre un accent particulier sur la promotion de l'innovation, facteur décisif pour notre sécurité et notre compétitivité. Que l'on songe par exemple aux promesses de l'intelligence artificielle, de la robotique ou de l'informatique quantique. (...)

Cette capacité d'innovation, je souhaite qu'elle irrigue tout le ministère. Beaucoup a été fait pour sa modernisation, mais je veux encore accélérer et accentuer ce mouvement,

pour que le ministère des Armées soit à la pointe de l'innovation et de la transformation numérique.

Je souhaite en particulier revoir en profondeur les procédures et les moyens mis en œuvre pour acquérir les équipements dont ont besoin nos armées. Il s'agit de mieux répondre à ces besoins, d'être plus agile et réactif, de mieux adapter à l'évolution des technologies.

Nous avons la chance de bénéficier, avec la DGA et notre industrie de défense, d'un outil déjà très performant. (...) Moderniser notre outil de défense, c'est aussi améliorer la disponibilité des matériels, notamment aéronautiques, accroître l'efficacité des soutiens, au plus près du terrain, et simplifier les procédures. J'annoncerai prochainement des initiatives dans tous ces domaines. Cette modernisation ne se fera pas sans une vaste concertation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs sera nécessaire. (...)

Malgré les difficultés, en opérations extérieures comme sur le territoire national, nos soldats font preuve d'un courage, d'une dignité, d'une abnégation que je mesure à chacune de mes rencontres avec eux. Je veux ici leur rendre hommage ; et leur signifier ma volonté de porter la plus grande



Florence Parly a fait sa première sortie officielle au salon du Bourget.

© Ministère des Armées

« Le monde civil et le monde militaire doivent se connaître et se comprendre. La création d'un Service national, sera un moyen de renforcer ce lien entre nos jeunes et les armées. »

attention à leur situation personnelle, leurs conditions de travail, leurs conditions de vie et celles de leurs familles.

Le ministère des Armées a toujours eu une attention particulière vis-à-vis de ses personnels ; les équipements les plus performants, les plans les plus intelligents, les manœuvres les plus audacieuses ne valent rien sans les hommes et les femmes qui les conçoivent, les soutiennent et les mettent en œuvre. C'est un élément indispensable de l'efficacité de notre outil de défense. En matière de recrutement, de formation, de reconversion, d'hébergement, de logement, d'alimentation, les armées et les services du ministère déploient tous leurs efforts pour assurer à nos soldats les conditions de vie et de travail qu'ils méritent au regard de leur engagement.

Ce qui a été dit ces dernières semaines sur le fait que nous négligerions la question de la condition des militaires, ne correspond tout simplement pas à la réalité. Pour autant, nous devons à nos soldats de tout faire pour améliorer encore cet effort.

C'est pourquoi j'ai fait de l'amélioration de la condition du personnel l'une de mes grandes priorités. L'année 2017 a déjà été l'occasion de prendre en compte la suractivité des militaires, en particulier dans le domaine indemnitaire. Les conséquences de l'opération *Sentinelle* et des engagements extérieurs, notamment, ont été prises en compte. (...)

Je veux renforcer les liens entre les armées et la Nation. Ce n'est pas une incantation, c'est un impératif. Les Français vivent au quotidien près de militaires en service, sans nécessairement mesurer l'ampleur des missions et des risques que les armées assument chaque jour pour eux. Le monde civil et le monde militaire doivent se connaître et se comprendre.

La création d'un Service national, voulue par le président de la République sera un moyen de renforcer ce lien entre nos jeunes et les armées. Sous l'impulsion du président de la République et du Premier ministre, une réflexion est engagée. Je la souhaite vaste, diverse, et riche. Elle devra concerner l'ensemble de la communauté nationale et chacun devra y apporter sa contribution. Tous y seront associés, militaires, civils et parlementaires, bien sûr.

Et ce projet dépasse largement les armées, il concerne d'autres ministères, les collectivités locales et les acteurs de la société civile et du monde associatif. (...)

Vous connaissez maintenant les lignes de mon action. Une action que je mène pour la sécurité des Français, pour leur liberté et leur sécurité. Une action que je mène aussi pour tous ceux, militaires comme civils, qui luttent au quotidien pour notre pays, qu'ils s'agissent de nos soldats en opérations, de tous ceux qui travaillent à leur soutien, de nos ingénieurs et techniciens, de nos agents de renseignement. (...)





Le CIIRAA de Paris a rouvert

En sommeil depuis juin 2015, le Centre d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'air de Paris (CIIRAA de Paris) a repris du service fin avril.

Le 29 avril 2017 a marqué la renaissance du CIIRAA de Paris. Les réservistes parisiens de l'armée de l'air retrouvent ainsi un acteur essentiel de leur formation militaire et un point de contact privilégié avec leur armée.

HÉRITIÈRE DE LA CABA 117

En septembre 2015, la Formation administrative Air Paris (FAAP 00.117) était créée sur le site de l'École militaire. Elle se voyait confier la responsabilité de la gestion des réservistes de l'armée de l'air opérationnels et citoyens parisiens. Une prérogative anciennement attribuée à la BA 117 de Balard, dissoute en juin 2015.

Le CIIRAA de Paris était en veille et attendait de retrouver de nouveaux locaux et des moyens de soutien suffisants pour reprendre progressivement ses activités. C'est chose faite depuis le 29 avril 2017, date de la première séance d'instruction délivrée à l'École militaire.

Lors de cette séance d'ouverture, le commandant (R) Patrick Chanvillard, commandant du CIIRAA de Paris,

Comment contacter le CIIRAA de Paris

Adresse postale : CIIRAA de Paris / FAAP 00.117 - 1, place Joffre - Case 43 75700 Paris SP07.

Courriel :

faap-ciiraa.cdt.fct@intradef.gouv.fr

Tél. : 01 44 42 80 71



Organigramme du CIIRAA de Paris.

a présenté les missions et le fonctionnement du « nouveau » centre d'instruction et d'information.

LA FORMATION DES RÉSERVISTES

La première mission du CIIRAA est la formation militaire des réservistes opérationnels. Celle-ci comprend l'instruction militaire d'entretien (IME) des réservistes affectés en région parisienne et la formation initiale des volontaires à un engagement dans la réserve de l'armée de l'air.

Le CIIRAA est également chargé de diffuser une information complète

et actuelle sur l'armée de l'air et la Défense auprès des réservistes opérationnels et des réservistes citoyens. En cas de besoin, le CIIRAA peut également contribuer au renfort de protection des sites de la Défense (mission *Cuirasse*).

Il peut aussi apporter son concours au maintien en condition des personnels d'active, en particulier des militaires techniciens de l'air.

LE LIEN DE SUBORDINATION

Le CIIRAA de Paris est placé sous l'autorité du commandant de la FAAP 00.117, le colonel Jean-Charles Lenoble. Le commandant du CIIRAA travaille en collaboration avec l'officier de réserve adjoint (ORA) de la FAAP, le colonel (R) Gilles Dewalle. Le soutien et les moyens de fonctionnement sont fournis par la FAAP via le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air), le GSBdD Paris-École militaire et, le cas échéant, les autres GSBdD d'Île-de-France.



Le commandant (R) Patrick Chanvillard, en charge du CIIRAA de Paris.



Le colonel (R) Gilles Dewalle, l'officier de réserve adjoint (ORA) de la FAAP.

QUI PEUT PARTICIPER AUX ACTIVITÉS ?

L'ambition du CIIRAA est de proposer des activités d'instruction régulières aux réservistes. Il est ouvert aux réservistes opérationnels ainsi qu'aux réservistes citoyens titulaires d'un agrément en cours de validité. Les activités de terrain, comme les tirs ou les marches, sont destinées exclusivement aux réservistes opérationnels. Ces derniers sont règlementairement tenus de participer à un minimum de trois activités d'instruction par année calendaire.

THÉORIE ET PRATIQUE

Lors de la première matinée d'instruction, les réservistes ont reçu une information sur les régimes d'emploi des forces, les règles d'emploi de la force sur le territoire national, et la protection des points sensibles de l'armée de l'air.

La deuxième séance s'est tenue le 20 mai 2017. Le colonel (R) Gilles Dewalle, ORA de la FAAP, est intervenu pour mettre en lumière les missions de service public de l'armée de l'air et les réserves air Paris (opérationnelles et citoyennes).

En préambule, devant un auditoire composé de plus de 35 réservistes opérationnels et citoyens, il a tenu à rappeler le rôle déterminant du CIIRAA de Paris pour les réservistes parisiens et la tâche difficile qui l'entoure. « *Même si le CIIRAA de Paris*



La marche CIIRAA en forêt de Fontainebleau le 24 juin 2017.

n'avait jamais été dissout, il a fallu le reconstruire et ce n'était pas chose aisée. Car la FAAP n'est pas une base aérienne » a rappelé le colonel (R) Dewalle. L'ambition du CIIRAA de Paris est déjà affichée : « *former 30 jeunes chaque année* » lors d'une période militaire initiale du réserviste (PMIR) et « *armer une section de réserve et d'appui (SRA).* »

Le commandant (R) Chanvillard a poursuivi cette séance par un rappel des bases de la topographie et de l'orientation. Un avant-goût de ce qui attendait les réservistes le 24 juin dernier, lors de la troisième séance : une marche en terrain accidenté et un exercice d'orientation en forêt de Fontainebleau.



Les chiffres de la réserve : l'effet Garde nationale

Les chiffres concernant la réserve, cités dans le *Bilan social 2016* du ministère des Armées, ont été publiés au mois de juillet. Pour la première fois depuis sept ans, la majorité des indicateurs sont à la hausse.

Premier constat : la vague d'attentat qui sévit sur le territoire national depuis 2015 a complètement modifié le schéma des armées dans son ensemble – missions, effectifs, budget – et, plus particulièrement celui de la réserve militaire.

Au lendemain des attentats de janvier 2015, le président de la République avait en effet ordonné^[1] la mobilisation de l'armée en appui aux forces de police et de gendarmerie. Le 16 novembre de la même année, devant

les parlementaires réunis en congrès à Versailles, il avait annoncé la suspension des réductions d'effectifs dans la Défense jusqu'en 2019 et la création d'une Garde nationale :

« Je souhaite également que l'on tire mieux parti des possibilités des réserves de la défense, encore insuffisamment exploitées dans notre pays alors que nous avons justement ce gisement. Les réservistes sont un élément fort du lien entre l'armée et la Nation. Ils constituent les éléments qui peuvent, demain, former une garde nationale encadrée et disponible. »

L'année 2015 – année de lancement du projet « réserve 2019 » – sert donc d'année de référence pour la montée en puissance de la réserve.

LA CRÉATION DE LA GARDE NATIONALE

Deuxième constat : l'année 2016 a été marquée par la création de la Garde nationale qui « *concourt, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire.* »^[2]

Ce dispositif regroupe la réserve opéra-

La réserve citoyenne

	OFF	SOFF	MdR	Total	%
Terre	1 445	145	6	1 596	34,6
Marine	427	21	12	460	9,9
Air	885	71	6	962	20,9
Gendarmerie	1 206	21	0	1 227	26,6
SSA	154	25	0	179	3,9
SEA	4	0	0	4	0,1
DGA	103	0	0	103	2,2
SCA	82	0	0	82	1,8
Total	4 306	283	24	4 613	100,0
%	93,4	6,1	0,5	100,0	

Répartition des volontaires de la réserve citoyenne, par catégorie et par gestionnaire en 2016.

Lors des premières assises de la réserve militaire (10 mars 2016), le ministre de la Défense avait évoqué l'évolution vers un concept de « réserve citoyenne de défense et de sécurité ». Cette expression a été consacrée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui en fait la première des réserves thématiques composant la réserve civique.

Les réservistes citoyens (RCIT) qui sont des volontaires agissant en qualité de collaborateurs bénévoles du service public, se voient attribuer un grade à titre honorifique. Il ne leur permet pas d'exercer un commandement.

Composée à 93,4% d'officiers, la RCIT comptait 4 613 membres en 2016 (3 386 des trois armées et services et 1 227 de la gendarmerie) contre 4 062 en 2015 (+13,7%) et 3 864 en 2014.

[1] Réunion de sécurité du 12 janvier 2015 à l'Élysée [2] Décret n° 2016-1364 du 13 octobre 2016 relatif à la Garde nationale.

	Officiers 2015	Officiers 2016	Écart OFF 2015/16	Sous-off. 2015	Sous-off. 2016	Écart SOFF 2015/16	MdR 2015	MdR 2016	Écart MdR 2015/16	Total 2015	Total 2016	Écart Total 2015/16	% 2015	% 2016	Écart % 2015/16
Terre	3 960	4 160	200	4 530	4 939	409	7 244	9 652	2 408	15 734	18 751	3 017	28,9	30,3	1,4
Marine	1 358	1 522	164	2 107	2 219	112	1 206	1 440	234	4 671	5 181	510	8,6	8,4	-0,2
Air	1 165	1 236	71	1 737	1 863	126	1 337	1 716	379	4 239	4 815	576	7,8	7,8	
Gendarmerie	1 668	1 786	118	11 384	12 661	1 277	13 222	15 160	1 938	26 274	29 607	3 333	48,3	47,8	-0,5
SSA	1 858	1 554	-304	1 221	1 347	126	39	26	-13	3 118	2 927	-191	5,7	4,7	-1
SEA	31	33	2	30	33	3	16	21	5	77	87	10	0,1	0,1	
DGA	101	95	-6	0	0	0	0	0	0	101	95	-6	0,3	0,2	-0,1
SCA	160	446	286	0	1	1	0	0	0	160	447	287	0,3	0,7	0,4
Total	10 301	10 832	531	21 009	23 063	2 054	23 064	28 015	4 951	54 374	61 910	7 536	100	100	
%	19	17,5		38,6	37,3		42,4	45,2		100	100				

© A&D

* SCA en 2014 et 2015 : aumôniers seulement ; en 2016 : aumôniers + commissaires

Répartition des réservistes sous ESR, par catégorie et par gestionnaire en 2014, 2015 et 2016. Source SG de la Garde nationale et du CSRM.

tionnelle de premier niveau (RO1) des armées et des formations rattachées relevant du ministère des Armées, la ROI de la gendarmerie ainsi que la réserve civile de la police nationale, toutes deux relevant du ministère de l'Intérieur.

L'effectif à atteindre, d'ici à fin 2018, est fixé à 40 000 réservistes opérationnels pour les armées et services, 40 000 pour la gendarmerie et 5 000 pour la police, soit un total de 85 000 gardes nationaux. La finalité consiste à employer 9 250 réservistes chaque jour dont 4 000 issus des armées et services, 4 000 de la gendarmerie et 1 250 de la police (lire encadré p. 26).

Enfin, les armées, à elles seules, devront être capables de déployer chaque jour 1 000 réservistes « dans le cadre des missions de protection sur le territoire national ». Enfin, la Garde nationale devra assurer 37 jours en moyenne d'activité par an à l'horizon 2018. (lire encadré p. 24)

LE PALIER DES 60 000 HOMMES FRANCHI

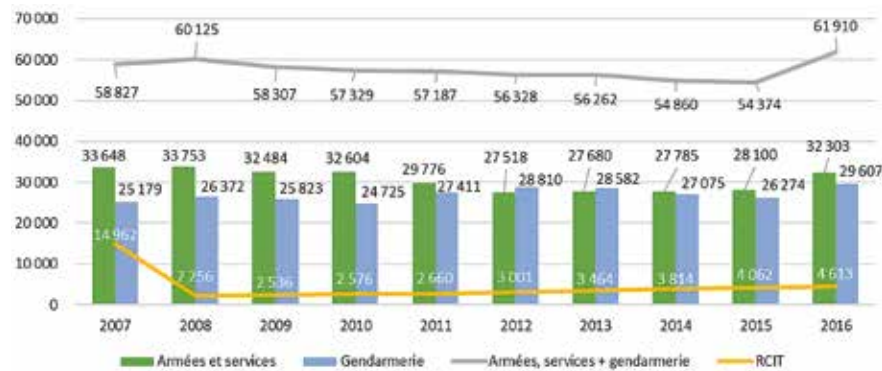
Troisième constat : avec une augmentation de 7 536 réservistes sous ESR (armées + services + gendarmerie) en 2016 pour un total de 61 910 – soit de +13,9% par rapport à 2015 (54 374)

– l'objectif fixé à 59 818 réservistes a non seulement été réalisé mais dépassé (103,5%) selon le *Bilan social*. Il faut remonter à l'année 2008 pour voir les effectifs dépasser les 60 000 hommes (60 125 exactement), l'unique fois depuis 1999, date de création de la réserve opérationnelle. Le nombre de réservistes (RO1) des armées et services s'élève 32 303 ainsi répartis : armée de terre (18 751, soit 30,3% des réservistes), marine (5 181), armée de l'air (4 815), SSA (2 927), SEA (87), DGA (95), SCA (447 : commissaires + aumôniers). La gendarmerie nationale comptait

quant à elle 29 607 réservistes en 2016 (soit 47,8% des réservistes) contre 26 274 (48,3%) en 2015 et 27 075 (49,3%) en 2014.

Parallèlement à ces bons chiffres, le SSA marque le pas en rendant 304 officiers par rapport à 2015 et treize sous-officiers. La DGA quant à elle, redonne six officiers par rapport à 2015.

Le Service du commissariat des armées (SCA) qui avait été cité pour la première en 2014, dénombrait 76 officiers cette année-là – tous aumôniers – poursuit sa progression attendue.



© A&D

Évolution des effectifs des réservistes opérationnels et citoyens des armées, des services et de la gendarmerie entre 2007 et 2016. Source SG de la Garde nationale et du CSRM.

Après 160 officiers réservistes (également tous aumôniers) en 2015, la réserve du SCA comptait 446 officiers et un seul sous-officier en 2016. Cette année, l'effectif des aumôniers est complété par les commissaires.

L'ARMÉE DE TERRE ET LA GENDARMERIE

Les grands bénéficiaires sont l'armée de terre (+3 017) et la gendarmerie (+3 333). La lecture détaillée montre une nette progression chez les militaires du rang de l'armée de terre (+2 408) d'une part, et chez militaires du rang (+1 938) et les sous-officiers de la gendarmerie (+1 277) d'autre part ; des populations particulièrement déployées dans le cadre de l'opération *Sentinelle*.

	Cible	Réalisé	Ratio réalisé/cible (%)	Moyenne (jours/hommes)
Terre	542 000	648 152	11,96	34,6
Marine	134 000	154 904	115,6	29,9
Air	134 500	141 703	105,4	29,4
Gendarmerie	801 529	786 185	98,1	26,6
SSA	74 750	64 197	85,9	21,9
SEA	3 000	3 088	102,9	35,5
DGA	1 350	1 295	95,9	13,6
SCA	11 250	13 187	117,2	29,5
Total	1 702 379	1 812 711	106,5	29,3

Répartition des jours d'activité d'ESR, par gestionnaire, en 2016.

JOURS D'ACTIVITÉ : LA CIBLE EST DÉPASSÉE

En 2016, les volontaires servant sous

ESR ont accompli en moyenne 29,3 jours d'activité (moyenne de 26,6 jours pour la gendarmerie) contre 24,35

La réserve de disponibilité (RO2) en nette diminution

	OFF	SOFF	MdR	Total	%
Terre	2 572	10 335	25 180	38 087	40,6
Marine	1 653	7 885	3 775	13 313	14,2
Air	1 471	7 922	4 174	13 567	14,4
Gendarmerie	1 633	13 580	11 076	26 289	28,0
SSA	433	857	104	1 394	1,5
SEA	48	82	345	475	0,5
DGA	470	0	0	470	0,5
SCA	266	0	0	266	0,3
Total	8 546	40 661	44 654	93 861	100,0
%	9,1	43,3	47,6	100,0	

Répartition des anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité (RO2), par catégorie et par gestionnaire en 2016.

La réserve opérationnelle de disponibilité (RO2) est composée « des anciens militaires de carrière ou sous contrat et les personnes qui ont accompli un volontariat dans les armées, dans la limite de cinq ans à compter de la fin de leur lien au service. »^[1] Ces anciens militaires « peuvent être convoqués, afin de contrôler leur aptitude, pour une durée qui ne peut excéder un total de cinq jours sur une durée de cinq ans. »^[2]

Ce contingent peut être rappelé partiellement ou en totalité, pour une durée ne pouvant « excéder trente jours consécutifs », renouvelable, en complément de la RO1, en cas de mise en œuvre du dispositif de sécurité nationale prévu par la loi du 28 juillet 2011^[3]. Sa convocation se fait sur décret du Premier ministre. À ce jour, elle n'a jamais été engagée.

Le suivi des anciens militaires est un sujet dont ne s'est emparé l'Institution que très récemment. L'exercice *Vortex* (31 mars-2 avril 2016) destiné à évaluer le rappel sous

les drapeaux de quelques 3 800 militaires de l'armée de terre, s'est soldé par un succès très relatif. En effet, sur 3 800 convocations selon l'armée de terre, seulement 39,47% des anciens militaires ont répondu présents.

En 2016, la RO2 était composée de 93 861 hommes et femmes (67 572 pour les armées et services + 26 289 pour la gendarmerie) contre 127 022 en 2015, 118 592 en 2014 et 115 747 en 2013. Elle comptait 9,1% d'officiers, 43,3% de sous-officiers et 47,6% de militaires du rang. Une lecture simple des chiffres montre une importante baisse de ce vivier dûe aux réductions des effectifs de la Défense engagées ces dernières années.

[1] Art. L.4231-1 du code de la défense. [2] Art. L.4231-2 du code de la défense.

[3] Art. L. 2171-1 et L. 2171-2 du dispositif de réserve de sécurité nationale de la loi n° 2011-892 du 28 juillet 2011 tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure : « En cas de survenance, sur tout ou partie du territoire national, d'une crise majeure dont l'ampleur met en péril la continuité de l'action de l'État, la sécurité de la population ou la capacité de survie de la Nation, le Premier ministre peut recourir au dispositif de réserve de sécurité nationale par décret. »

jours en 2015 (27,90 jours pour les armées/services et 20,56 jours pour la gendarmerie), et 20,74 jours en 2014 (24,07 jours pour les armées/services et 17,33 jours pour la gendarmerie). Le nombre total de jours d'activité des réservistes s'élève à 1 812 711 en 2016 contre 1 324 244 en 2015 et 1 137 961 en 2014. Ce chiffre dépasse l'objectif cible (+106,5%) qui était fixé à 1 702 379 pour 2016.

La cible fixée pour 2015 n'avait été atteinte qu'à 85,5%, et à 80% seulement en 2014. Seuls la gendarmerie, le SSA et la DGA ne réalisent pas l'objectif cible fixé pour 2016.

L'objectif 2018 vise un taux d'activité moyen de 36,5 jours par an et par réserviste.

À noter que le nombre de réservistes effectuant plus de 30 jours par an est en augmentation dans les deux piliers. Pour le pilier des Armées, il est passé de 7 086 réservistes en 2013 à 11 024 en 2016, soit une progression de 55,6% en quatre ans.

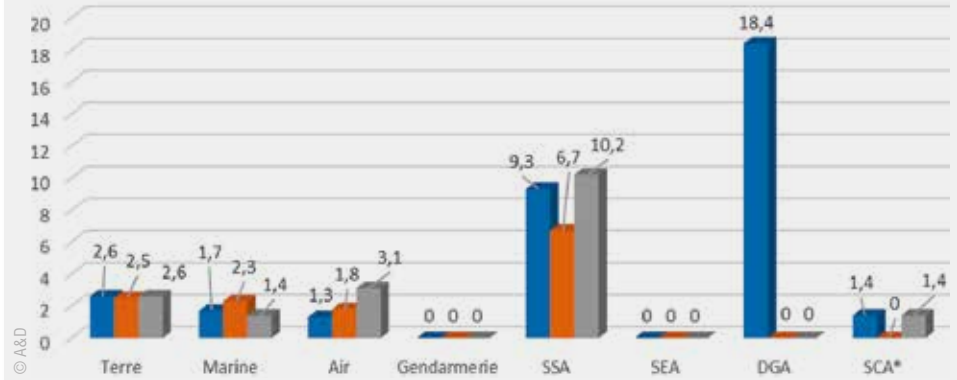
Pour le pilier Intérieur (hors police nationale), il est passé, dans la même période, de 4 631 à 9 552, soit une augmentation de 106,3%.

ISSUS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La répartition des réservistes opérationnels indique que la part des anciens militaires d'active a peu dimi-

nué en 2016 s'élevant à 33% contre 33,5% en 2015 (36,6% en 2014). Celle des anciens appelés du contingent poursuit logiquement sa baisse depuis

Les réservistes en OPEX

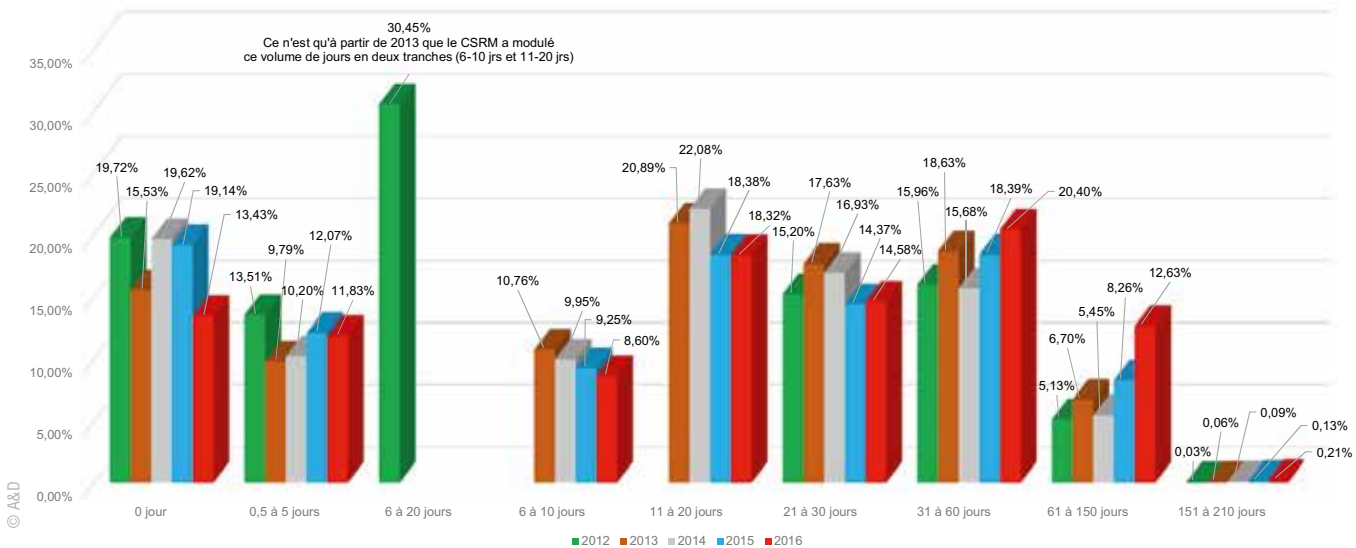


Part de jours d'ESR passés en OPEX de 2014 à 2016 (par gestionnaire et en %).

Source SG de la Garde nationale et du CSRM.

Le taux d'activité des réservistes en opérations extérieures est sensiblement identique depuis trois ans : 1,7% des jours d'activité en 2016 contre 1,4% en 2015 et 1,7% en 2014. Ces jours d'activité se répartissent essentiellement entre l'armée de terre et le SSA.

À signaler une plus forte activité en OPEX des aviateurs en 2016, sans doute liée aux déploiements plus nombreux de l'armée de l'air à l'étranger, notamment au Sahel.



Durée d'activité moyenne des réservistes sous ESR de 2012 à 2016 Source. SG de la Garde nationale et du CSRM.

Un budget en hausse mais en sursit

Selon *Les chiffres clés de la Défense 2017* publiés à la rentrée, « le budget de la réserve opérationnelle du ministère des Armées est passé de 71,4 M€ en 2014 à 81,9 M€ en 2015 et 101,3 M€ en 2016. Cette augmentation de 29,9 M€ en deux ans correspond à une hausse de 41,9 % du budget consacré à la réserve opérationnelle. »

Le 12 juillet 2017, lors de l'audition à l'Assemblée nationale du général d'armée Pierre de Villiers, le député André Chassaigne interrogeait le CEMA à propos de « la montée en charge des réservistes de la Garde nationale. Ils étaient 63 000 en 2016*, sont 72 000 cette année et seront 85 000 en 2018, ce qui permettra de déployer chaque jour quelque 9 250 réservistes sur le terrain. Où en est leur recrutement ?

Jugez-vous l'enveloppe de 113 M€, prévue en loi de finances pour 2017, suffisante pour répondre aux besoins, sachant que l'armée forme ces réservistes et les entraîne au maniement des armes pendant vingt à trente jours ? Faut-il leur affecter de réels moyens spécifiques ? »

Le général d'armée de Villiers avait alors répondu : « S'agissant du nombre de réservistes, nous sommes « sur le trait », notamment pour ceux qui, en posture permanente et dans la force Sentinelle, sont mobilisés pour la défense du territoire ; la durée de mobilisation passera de trente à trente-six jours (...).

En termes budgétaires, en revanche, nous ne sommes plus sur le trait : je serai peut-être contraint d'interrompre ce dispositif si je ne dispose pas du budget nécessaire, en l'occurrence les 200 M€ affectés au service militaire volontaire, à la Garde nationale et à la condition du personnel. (...) Lorsque les crédits sont épuisés, nous cessons de recruter ; c'est aussi simple que cela. En cas d'annulation de crédits en 2017, nous serons peut-être amenés mécaniquement à des mesures de régulation. »

* 65 826 selon le Bilan social 2016.

la suspension de service national : 14% en 2016 contre 16,1% en 2015 (17,6% en 2014). Il en va de même pour les anciens volontaires du service national : 6% en 2016 contre 6,3% en 2015 (5,3% en 2014).

Les réservistes opérationnels issus de la société civile sont par conséquent plus nombreux et en progression : 47% en 2016 contre 44,1% en 2015 (40,5% en 2014).

Enfin, le taux de féminisation a gagné un point en 2016 (21%) par rapport à 2015 et 2014. Il est précisément de 18,6% dans les armées et services, et de 24,1% dans la gendarmerie.

LES OPINT EN LÉGÈRE PROGRESSION

La répartition des réservistes opérationnels par type d'activité permet d'observer une baisse dans la catégorie « renforts temporaires en unité » : 54,7% en 2016 contre 57,6% en 2015 (57,5% en 2014). Elle est partiellement

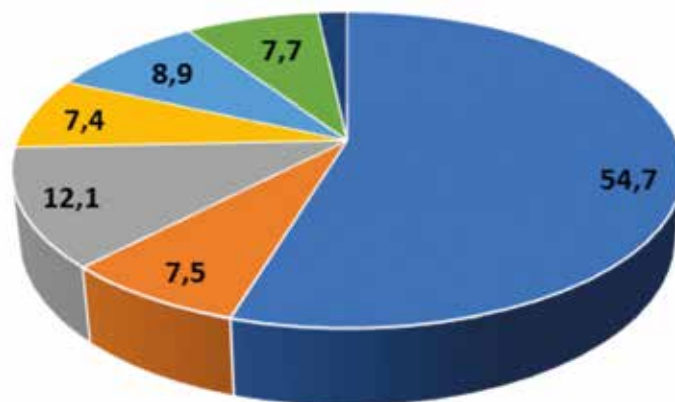
compensée par l'augmentation de la part consacrée aux opérations intérieures : 8,9% en 2016 contre 7,2% en 2015 (3,3% en 2014) d'une part, et par l'augmentation des renforts temporaires en état-major d'autre part : 7,5% en 2016 contre 6,3% en 2015 (9,4% en 2014). L'effet *Sentinelle* commence à se faire sentir aussi sur les activités des réservistes.

Par ailleurs, la formation représente 12,1% des activités en 2016 contre 12,6% en 2015 (14,5% en 2014).

À signaler qu'en 2016 les activités liées au parcours citoyen (notamment JDC) sont explicitement citées (7,4%) pour la première fois. Les activités intitulées « autres (sur le territoire national) » représentent quant à elle 7,7% en 2016 contre 14,6% en 2015, le parcours citoyen ayant été extrait de ce volume.

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE OU GARDE NATIONALE ?

De manière générale, on note que selon les données chiffrées présentées, le secrétariat général de la Garde nationale et du CSRM fait le choix – délibéré ou pas – de parler de la Garde nationale



- Renfort temporaire en unité
- Formation
- Opérations intérieures
- Opération extérieures
- Renfort temporaire en état-major
- Parcours citoyen (notamment JDC)
- Autre (sur le territoire national)

Répartition des réservistes opérationnels par type d'activité (en %) en 2016.

(armées + services + directions + gendarmerie + police) ou simplement de la réserve (opérationnelle). Un choix troublant au point de rendre parfois difficile, voire incongru, de comparer les résultats de 2016 avec ceux des années précédentes (lire encadré « Les premiers chiffres de la Garde nationale », p. 30).

Voilà qui n'aide toujours pas la majorité des réservistes – ni un certain nombre « d'active » – à comprendre la différence entre « réserve opérationnelle » et « Garde nationale »... bien qu'ils sachent que cette dernière s'appuie sur « un modèle pragmatique fondé sur l'existant et reposant sur deux piliers » et qu'elle soit « un catalyseur pour développer les réserves. »

Au-delà de ces éléments de langage, beaucoup se posent en effet toujours la question de savoir s'ils font partie de la Garde nationale lorsqu'il sont en renfort au sein d'un bureau RH de proximité par exemple, ou bien seulement lorsqu'ils participent à une opération de type *Sentinelle* ?

UN BILAN « MOINS PIRE » OU BIEN MEILLEUR ?

Il faut bien entendu souligner la progression de la réserve en 2016, mais pas au point d'être amnésique ou naïf :

■ l'essor de la réserve opérationnelle est seulement dû à une réponse politique aux attentats de 2015 et non à une volonté de mettre enfin sur pied la ROI si souvent décrite dans les *Livres blancs* réussis ;

■ ce « renouveau » n'a été possible qu'avec l'allocation d'un budget enfin approprié, mais en sursis (lire encadré p. 28).

■ la progression intervient après sept années successives de baisses ; l'année 2015 ayant même connu le volume d'effectif le plus bas de ces dix dernières années avec 54 374 réservistes opérationnels seulement, alors même que la loi de programmation militaire (LPM) 2009-2014 avait « inscrit dans le marbre » un effectif pour la ROI de 40 000 réservistes (armées et services) et autant pour la gendarmerie pour

Année	Nouveaux ESR signés	ESR non reconduits	Total
2013	11 533	11 599	-66
2014	9 219	10 695	-1 476
2015	10 356	10 910	-554
2016	NC	NC	NC

Taux de fidélisation des réservistes sous ESR depuis 2013.

2015... soit le volume maintenant décidé pour 2018.

■ lorsque l'Institution prend 2015 pour année de référence, les chiffres ne peuvent donc qu'être meilleurs en considération des efforts engagés par les autorités à partir de cette date.

Les armées et services retrouvent enfin depuis 2010 un effectif supérieur à 30 000 hommes, un chiffre sensiblement identique à celui de 2009 (32 484 contre 32 303 en 2016).

■ si le *Bilan social 2016* affirme que l'objectif de 59 818 réservistes pour 2016 a été dépassé (+103,5%), rappelons qu'en son temps (fin 2015), le COPIL (comité de pilotage) du projet « réserve 2019 » n'avait pas communiqué publiquement d'objectif chiffré global (armées + services + gendarmerie) pour 2016, ni même pour la gendarmerie seule, mais seulement pour les Armées : 31 200 réservistes. Sachant cela, nous ne pouvons donc seulement indiquer qu'un effectif de +1 103 réservistes militaires en 2016 par rapport à l'objectif aujourd'hui annoncé, et de +989 gendarmes réservistes (déduction mathématique).

Cela étant, après avoir connu ces dernières années des chiffres de la fidélisation (nombre de nouveaux contrats ESR signés *versus* nombre d'ESR non reconduits) régulièrement négatifs, avec un pic significatif en 2014 (-1 476 réservistes), l'année 2016 affiche un bilan très positif dans ce domaine : 18 453 entrants contre 10 619 sortants, soit une différence positive de 7 834.

Mais qu'advierait-il de cette embellie si les politiques décidaient de geler ou d'amputer le budget de la réserve comme cela fut régulièrement le cas

depuis 1999 ? Inutile de revenir ici sur les raisons qui ont animé la démission du général d'armée de Villiers...

Qu'advient-il de la Garde nationale si les politiques décidaient de modifier les moyens de lutte contre le terrorisme sur le territoire national et plus particulièrement de l'opération *Sentinelle* à laquelle sont notamment destinés les gardes nationaux ? Aucun serment de pérennité des programmes n'a été prononcé par l'Institution, seulement les termes d'un objectif et d'un projet. ■



La réserve de la police

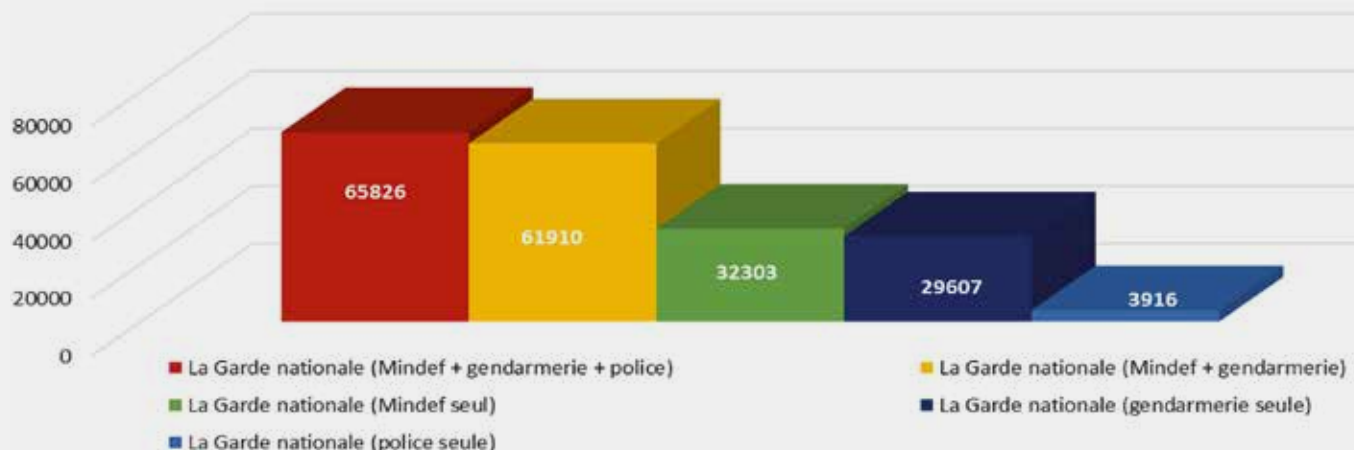
La réserve civile de la police qui contribue à la Garde nationale, regroupe les policiers retraités jusqu'à l'âge de 65 ans et, depuis la loi du 21 juillet 2016, les anciens adjoints de sécurité (ADS) justifiant d'au moins trois années de services effectifs au sein de la police nationale.

Ces derniers doivent avoir signé un contrat d'engagement dans la réserve, contrat d'un an renouvelable tacitement dans la limite de cinq ans.

À l'exception des mesures de maintien et de rétablissement de l'ordre, l'ensemble des missions de sécurité intérieure peut être confié aux réservistes policiers retraités et anciens ADS : protection des personnes et des biens, prévention de la criminalité et de la délinquance, police judiciaire et renseignement. La police nationale employait 3 750 réservistes en 2016.

Source : *plaquette consacrée à la Garde nationale (mars 2016)*.

Les premiers chiffres de la Garde nationale



Répartition des membres de la Garde nationale par gestionnaire en 2016.

© SG de la Garde nationale et du CSRM.

La Garde nationale a officiellement été créée par décret n° 2016-1364 du 13 octobre 2016. Elle regroupe la RO1 des armées et des formations rattachées, relevant du ministère de la Défense, ainsi que la RO1 de la gendarmerie et la réserve civile de la police nationale, relevant du ministère de l'Intérieur.

« La Garde nationale concourt, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire. » Elle répond à trois objectifs :

- accroître la participation des réserves au renforcement de la sécurité des Français ;
- apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse ;
- favoriser la cohésion nationale et développer l'esprit de résilience face aux menaces actuelles.

La préparation et l'emploi des forces relèvent des prérogatives de chacune des chaînes opérationnelles concernées. La mise en place de la Garde nationale n'a pas porté de modification particulière aux conditions d'accès, ainsi qu'aux règles imposées par les contrats d'ESR, notamment en ce qui concerne la limite d'âge^[1].

DES DONNÉES CHIFFRÉES... PRESQUE EXACTES !

Mesuré pour la première fois en 2016, l'effectif de la Garde nationale s'élève à 65 826 membres dans son ensemble (armées + services + gendarmerie + police). Les armées et services représentent 49,07% des effectifs de la GN avec 32 303 personnels, la gendarmerie 44,97% (29 607 réservistes), la police 5,94% (3 916 réservistes).

Selon le secrétariat général de la Garde nationale et du CSRM, « chaque réserviste de la GN a consacré en moyenne 29 jours à la réserve, soit cinq jours de plus qu'en 2015 et neuf jours de plus qu'en 2014. Le nombre de jours par réserviste a ainsi progressé de 45% en seulement deux années. » Des données exactes si l'on prend seulement en compte le nombre de réservistes des armées et de la gendarmerie mais fausses si l'on ajoute les effectifs de la police comme cela devrait être le cas puisque l'on parle bien ici de la Garde nationale et pas seulement de la réserve opérationnelle. Les comparaisons avec les années antérieures à la date de création de la GN (2016) ne sont pas tout à fait exactes.

« En parallèle, ajoute le SG de la Garde nationale et du CSRM, le nombre moyen de réservistes employés chaque jour par la Garde nationale est passé de 4 172 en 2015 à 5 756 hommes par jour en 2016. Cela représente concrètement plus de 1 500 volontaires supplémentaires par jour, soit une augmentation de près de 40% en un an. » Ici encore, ce total ne prend pas en compte les réservistes de la police. Enfin, « en 2016, 5 755 réservistes militaires de la Garde nationale ont été employés en moyenne chaque jour, soit une augmentation de 40% par rapport à 2015. » Même constat encore une fois.

L'objectif 2018 vise un taux d'activité moyen de 37 jours par an et par réserviste^[2] de la Garde nationale.

[1] Les armées (Terre, Air, Marine) recrutent des jeunes de 17 à 35 ans. La gendarmerie a rehaussé sa limite d'âge à 40 ans. Les directions et services du ministère des Armées (SSA, DGA, SCA, SEA) recrutent également à des limites d'âge plus hautes car ils recherchent des personnes bénéficiant d'une certaine expérience professionnelle. La limite d'âge est fixée à 50 ans pour les militaires du rang. Pour les sous-officiers et les officiers, elle est égale à celle des militaires d'active augmentée de 5 ans.

[2] Plaquelette consacrée à la Garde nationale (mars 2016).



Edition 2017 de la journée nationale du réserviste « Engagés ensemble »

Colloque et soirée musicale exceptionnelle de l'orchestre de la Garde républicaine

Le jeudi 9 novembre 2017 à partir de 9h00

L'ANORGEND participe à l'édition 2017 de la journée nationale du réserviste, le jeudi 9 novembre 2017, à travers deux événements de prestige organisés avec le soutien de la Mairie de Paris et de la Garde républicaine.

Placée sous le haut patronage du directeur général de la gendarmerie nationale, cette journée est construite en deux temps forts à partir de 9 heures :

- ➔ **Un colloque : « De la garde de la maréchaussée... à la garde nationale - Jalons d'Histoire ».** Ce colloque ouvert au public aura lieu à l'auditorium de l'hôtel de ville de Paris de 9 heures à 18 heures.
- ➔ **Une soirée musicale exceptionnelle de l'orchestre de la Garde républicaine : « Engagés ensemble ».** Des réservistes opérationnels ou citoyens auront l'honneur de jouer avec l'orchestre de la Garde républicaine. Cette soirée musicale ouverte au public aura lieu à la salle des fêtes de la Mairie du IV^e arrondissement de Paris à 20 heures.

Renseignements et Inscriptions sur www.jnr.anorgend.org

La soirée musicale est organisée au profit de la fondation Maison de la Gendarmerie qui œuvre au quotidien en soutien des personnels de la gendarmerie en difficulté





[Convention]

Par le capitaine (R) Renaud Ramillon-Deffarges - Président national de l'ANORGEND

Nouveau partenariat ANORGEND-DGGN

Le président de l'ANORGEND et le directeur général de la gendarmerie nationale ont signé au mois d'avril une convention fixant un partenariat approfondi.

Le 7 avril 2017, le capitaine (R) Renaud Ramillon-Deffarges, président de la Fédération nationale des réservistes opérationnels et citoyens de la gendarmerie nationale (ANORGEND), a procédé à un échange de signatures avec le général d'armée Richard Lizurey, directeur général de la gendarmerie nationale. Cet échange portait sur une convention cadre fixant les relations entre la gendarmerie nationale et l'ANORGEND. Cette convention est une première dans l'histoire de la réserve militaire de l'institution.

LE RÔLE ESSENTIEL DES ASSOCIATIONS

Depuis 2015, les armées étaient engagées dans le renouvellement des conventions de partenariat avec leurs associations de réservistes. Ainsi l'état-major de l'armée de l'air, l'ANORAA et l'ANSORAA ont renouvelé leur partenariat et, en 2016, les présidents de l'UNOR et l'ANRAT signaient une convention avec le chef d'état-major de l'armée de terre.

Ces conventions de partenariat prévues par le code de la défense et l'instruction ministérielle n°94/DEF/CAB/CSRM/SP du 19 octobre 2001 visent à reconnaître le rôle essentiel joué par les associations de réservistes notamment dans le renforcement du lien entre la Nation et les armées.

LA CHARTE GENDARMERIE DES ASSOCIATIONS

Le 18 septembre 2014, au congrès de l'Union nationale des personnels et retraités de la gendarmerie (UNPRG) à Obernai (67), le général d'armée



Allocution du GAR Richard Lizurey, directeur général de la gendarmerie nationale, lors de la réception des 20 ans de l'ANORGEND, le 1^{er} octobre 2016 à École Militaire.

Denis Favier, alors directeur général de la gendarmerie nationale, souhaitait que la voix des associations soit mieux relayée. Il soulignait que les associations sont un point d'ancrage de la gendarmerie dans les territoires, un vecteur d'ouverture sur la société. Près de deux ans plus tard, le 31 mars 2016, l'ANORGEND signait avec treize autres associations liées à la gendarmerie la Charte Gendarmerie des Associations. Le même jour, elle cofondait l'Entente Gendarmerie avec les six associations historiques : l'AAFMG, les Amis de la Gendarmerie, la CFARPG, la FNRG, le Trèfle et l'UNPRG.

UN PARTENARIAT APPROFONDI

À l'instar des armées et de leurs associations de réservistes, l'ANORGEND a souhaité aller plus loin en concluant une convention fixant un partenariat approfondi avec la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

C'est la première fois qu'une association nationale de réservistes de la gendarmerie signe une convention de ce type avec la DGGN. Cette convention complète la Charte Gendarmerie des Associations sans s'y substituer afin de prendre en compte les particularités des missions dévolues par la loi aux associations de réservistes.

Elle reconnaît l'ANORGEND comme partenaire officiel et privilégié de la gendarmerie nationale et facilite le soutien du commandement aux activités de l'ANORGEND au niveau national comme au niveau local.

Cette convention signée par le capitaine (R) Renaud Ramillon-Deffarges et le général d'armée Richard Lizurey vient donc reconnaître le travail initié il y a plus de vingt ans, et accompli par l'ensemble des cadres nationaux et territoriaux et adhérents de l'ANORGEND pendant ces vingt années. ■



[Formation]

Par le lieutenant (RC) Christian Pujol - Vice-président « réserve citoyenne » de l'ANORGEND

L'expérience du SSA au profit des urgentistes

Les 29 et 30 mars 2017, le Service de santé des armées (SSA) organisait un module de formation de médecine militaire en Haute-Garonne.

Depuis les violentes attaques terroristes du territoire, il semblait indispensable que l'expérience militaire du sauvetage au combat puisse être intégrée à la formation des professionnels de santé potentiellement confrontés à des scènes de guerre.

La capacité de médecine de catastrophe et le diplôme d'université des soignants en désastres sanitaires du SAMU 31 font partie intégrante de la formation des médecins et infirmiers de l'urgence en région Occitanie. Comprenant ces deux disciplines et s'adressant ainsi à ces personnels, ce module a pu être élargi au monde militaire et à celui de la réserve.

À ce titre, l'ANORGEND recevait une invitation de notre camarade organisateur de ces journées, responsable antenne SeFRÈM^[1] Toulouse et du pilotage de médecine militaire. Notre camarade est par ailleurs président de l'ARROSSA^[2], une association proche et amie de l'ANORGEND.

LES RÉSERVISTES DE L'ANORGEND ASSOCIÉS AUX FORMATIONS

Par ailleurs, dans le cadre du lien armée-nation, il s'agissait aussi de faire profiter de l'expérience militaire acquise dans le sauvetage au combat, les personnels de santé exposés aux nouvelles menaces.

De même, les militaires de la gendarmerie, ainsi que ses réservistes dont ceux appartenant à l'ANORGEND, ont été associés à ces formations inédites. Ils ont pu ainsi appréhender les procédures militaires du SSA,



Cette première édition a rassemblé énormément de monde.

visant à optimiser la prise en charge en théâtre de crise. Ces formations se sont déroulées au sein du 1^{er} régiment du train parachutiste (RTP) de Cugnaux.

DES CONFÉRENCES ET DES DÉMONSTRATIONS

La première journée de ces formations a été consacrée à une série de conférences de haut niveau, données par des intervenants référents du SSA, venant d'horizons divers ainsi que ceux de l'école du Val-de-Grâce. La deuxième journée a été, quant à elle, une journée pratique de démonstration du SSA en opérations, organisée par le Centre médical des armées (CMA) de Toulouse-Castres.

Des démonstrations dynamiques, telles qu'un sauvetage sous le feu, ont particulièrement impressionné le public, de par leur réalisme et la qualité technique des interventions. ■



Les participants du module au 1^{er} régiment du train parachutiste de Cugnaux

[1] Section recrutement formation de la réserve militaire. [2] Association des réservistes de la région Occitane du SSA.



www.unor-reserves.fr

Le site Internet de l'UNOR



- toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne
- l'actualité de la CIOR
- le réseau associatif dans toutes les régions, dans les DROM-COM et à l'étranger
- une source documentaire sans cesse enrichie
- les photos des grands moments de la réserve et de la Défense
- la Défense et le monde combattant
- Le portail des associations des réservistes Terre, Mer, Air, Gendarmerie, SSA, SEA

Interactivité
avec votre revue

Armée & Défense
Réserve et Nation



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

→ <http://www.unor-reserves.fr>

→ Menu [Revue Armée & Défense]
puis [Découvrir notre revue] et [Les + de ce numéro]



[Jeunesse et défense]

Par le commandant (H) *Éric Paul* - Secrétaire de l'AORNC

Premier Rallye des lycéens en Nouvelle-Calédonie

Quelques 140 élèves de Nouvelle-Calédonie se sont retrouvés à l'occasion d'un Rallye des lycéens. Une première couronnée de succès.

Les 140 élèves avaient rendez-vous à la base navale de la pointe Chaleix, à Nouméa, le 4 juillet dernier.

Cette première édition était organisée conjointement par le vice-rectorat, les forces armées et l'association régionale de l'IHEDN qui constituent le trinôme académique, ainsi que par l'Office des anciens combattants, les amicales de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite et l'AOR de Nouvelle-Calédonie.

DES CONFÉRENCES, DES VISITES ET DES ÉPREUVES

Cette première édition du Rallye des lycéens mêlait activités sportives et civiques. L'opération était destinée à faire découvrir à ces jeunes les valeurs de défense et les métiers militaires. Plusieurs ateliers étaient présentés dans lesquels se succédaient des équipes d'une dizaine d'élèves. Au



Les jeunes du Rallye des lycéens ont eu la chance de visiter la frégate *Vendémiaire*.

nombre de ces ateliers on comptait des conférences destinées à présenter les deux ordres nationaux, le devoir de mémoire et l'armée de l'air, ainsi

qu'une visite de la frégate *Vendémiaire*, et une présentation des matériels et armements du RIMaP.

Les épreuves comprenaient une course d'orientation avec un parcours en kayak de mer, un atelier de secourisme, et un questionnaire à remplir pendant les divers ateliers.

TOUT LE MONDE EST RÉCOMPENSÉ

À la fin de la journée, un classement a été établi pour récompenser les meilleures équipes, dont les trois premières sont montées sur le podium ; l'équipe du collège de Magenta se classant en tête.

Toutes les équipes ont été récompensées par des ouvrages sur la défense et sur l'histoire de la Nouvelle-Calédonie ; et chaque participant a reçu un diplôme pour sa participation. ■



Le podium : les trois premiers sont récompensés par les autorités.



[Armée-Nation]

Par le lieutenant-colonel (R) Noël Millaire - Président de l'UORRM

Rallye des lycéens : une nouvelle réussite

La 16^e édition du Rallye des lycéens, organisée le 20 mai dernier par l'Union des officiers de réserve de la région de Mulhouse, a rassemblé plus de 200 jeunes.

La journée débuta très tôt le matin. Tous les lycéens (104 filles et 99 garçons) se sont retrouvés au centre A. Wallach mis à disposition par la ville de Mulhouse.

Ce lieu constituait le point d'accueil et d'habillement des 203 jeunes en provenance de treize lycées de la région. Le site était sécurisé par un détachement de la gendarmerie en raison de l'état d'urgence.

Une fois équipés, les lycéens ont été transférés vers le régiment de marche du Tchad implanté sur le site de l'ancienne base aérienne 132 de Colmar-Meyenheim. C'est en effet là que se déroulaient les différents ateliers du rallye. Ce transport – ainsi que celui du retour – fut assuré par quatre bus fournis par le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) de Colmar, ainsi que par un bus civil affrété par notre Union.

DIX-SEPT ATELIERS

Pour cette 16^e édition, l'UORRM avait mis en place dix-sept ateliers différents : présentation des matériels d'un groupe de combat (par le RMT) ; présentation de véhicules : VBCI et PVP (par le 15.2 et le BCS) ; tir SITTAL (RMT) ; cellules info réserve d'unités (RMT et BCS) ; secourisme (15.2) ; tir à l'arc (UORRM) ; mémoire (UORRM), prévention (gendarmerie) ; info filières (CIRFA) ; armée de l'air (ANORAA et ANSORAA), présentation de matériels (PSIG) et centre info gendarmerie, parcours IL (3^e RH) ; parcours d'audace (RMT) ; marine nationale (ARM) ; parcours d'orientation (BCS), info réserve (rayonnement DMD 68) ; lancer de grenades (UORRM).



Les lycéens très attentifs lors de l'instruction au tir.

GRÂCE AU SOUTIEN DES DIFFÉRENTS CORPS

En fin de journée, devant les lycéens rassemblés sur les pelouses du centre Wallach en présence d'un certain nombre de parents, le lieutenant-colonel (R) Noël Millaire, président de l'UORRM, a tout d'abord salué les autorités civiles et militaires présentes. Il adressa ses remerciements les plus vifs au GSBdD de Colmar pour son soutien et son appui dans la phase de demande des moyens, notamment pour les bus qui constituaient un facteur clé de succès.

Il adressa aussi toute la reconnaissance de l'UORRM aux corps supports : le BCS de la BFA, le 15.2, le CIRFA, le CIR, la BPDJ, le 3^e RH et, en priorité, le RMT qui a accueilli dans ses murs

ce rallye et a permis son déroulement en toute sécurité au sein d'un quartier militaire.

PLUS D'UNE CENTAINE D'ENCADRANTS

Le lieutenant-colonel (R) Noël Millaire souhaite ensuite remercier tous les acteurs – plus d'une centaine d'encadrants – qui ont rendu possible l'organisation de cette importante journée, à savoir : notre armée avec ses composantes terre, air, mer, gendarmerie, service de santé, service des essences, que ce soit d'active ou de réserve (opérationnelle et citoyenne), officiers, sous-officiers, militaires du rang, épouses, et civils de la défense. Sans oublier la ville de Mulhouse qui a ouvert le centre Wallach et qui a offert



L'épreuve de secourisme sous l'œil attentif des cadres et réservistes du 15.2 !

© UORRM

un moment de convivialité à tous les sponsors civils, ainsi que l'ONAC, le Conseil départemental et de nombreuses communes et, bien sûr, les associations : UNOR, FNASOR, UNP, AAFFAA, UNC, ARM.

Il eut enfin un mot pour les jeunes accompagnants des groupes – Julien, stagiaire PM Marine, et les réservistes ou cadres du 15.2 et du RMT – qui, toute la journée, étaient à l'écoute de leur groupe de 14 jeunes (7 binômes).

PLUSIEURS MOIS DE PRÉPARATION

Se tournant vers le monde de l'éducation nationale le président Millaire

remercia les proviseurs, les CPE, les professeurs qui ont permis de relayer dans leur établissement les informations relatives à l'organisation du Rallye des lycéens, puis de procéder à l'inscription de leurs candidats.

Enfin, du côté de l'UORRM, dont l'équipe constitue le pilier de la manifestation, le président de l'UORRM rendit hommage à toute l'équipe organisatrice à la tête de laquelle le lieutenant-colonel (RC) Daniel Michalowicz, coordinateur du rallye. Ils ont œuvré depuis de longs mois au succès de cette importante manifestation.

Enfin, s'adressant aux lycéens, il

précisa que chaque année, nos forces armées recrutent quelques 10 000 jeunes et que, depuis les attentats de 2015, la défense a besoin de plus de réservistes.

DE BEAUX CADEAUX

Il fut ensuite procédé à la lecture du palmarès par le lieutenant-colonel (RC) Michalowicz et à la remise des nombreuses récompenses par les autorités présentes, dont deux tablettes numériques et deux baptêmes de l'air. Le lycée Louis Armand, grâce à une forte participation et à de très bons résultats individuels dans les divers ateliers, remporte pour la première fois la coupe du meilleur lycée. Cette récompense a été remise à Monsieur le Conseiller principal d'éducation de l'établissement.

Grâce à la cellule communication du bataillon de commandement et de soutien (BCS) de la BFA, chacun des lycéens est reparti le soir même avec une photo couleur insérée sur un diplôme qui marque leur participation à cette journée armées-nation.

L'ensemble des résultats et nombreuses photos prises au cours de la journée sont consultables sur le site internet de l'UORRM : www.uorrm.fr



L'épreuve du filet... pas si facile qu'on pourrait le croire !

© UORRM



[Reserve Forces Day]

Par le commandant (H) *Éric Paul* - Secrétaire de l'AORNC

Échanges Australie-Nouvelle-Calédonie

Pour la 14^e année, des membres de l'AOR de Nouvelle-Calédonie se sont rendus en Australie pour participer à la JNR de l'armée australienne.

Depuis 14 ans sans interruption, l'AOR de Nouvelle-Calédonie participe à la journée nationale des réserves de l'armée australienne (*Reserve Forces Day*).

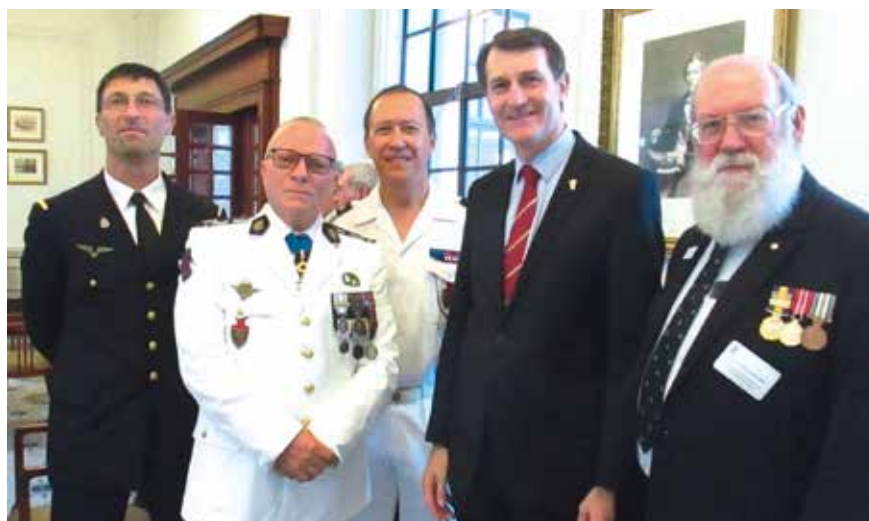
DEFENSE RESERVES ASSOCIATIONS

Cette journée est organisée par nos camarades de la DRA (*Defense Reserves Association*) du Queensland, état du nord-est du pays, dont Brisbane est la capitale.

Le jeudi 29 juin, notre délégation composée du président de l'AORNC Philippe Palombo et de son épouse Patricia, de notre président d'honneur Christian Airault, du secrétaire *Éric Paul*, du responsable de la com-



La délégation française de l'AOR de Nouvelle-Calédonie participant à la journée nationale des réserves de l'armée australienne. De gauche à droite : l'adjudant (R) Alain Mandelli, le commandant (H) *Éric Paul*, le chirurgien-dentiste en chef (H) Christian Airault, le porte-drapeau Gauthier Palombo-Chatetau, le commissaire en chef de 2^e classe (R) Philippe Palombo et le lieutenant (R) Frédéric Genty.



À la mairie de Brisbane : de gauche à droite : l'adjudant (R) Alain Mandelli, le chirurgien-dentiste en chef (H) Christian Airault, le commissaire en chef de 2^e classe (R) Philippe Palombo, le Lord-maire de Brisbane, Graham Quirk, et Bob Hume.

munication Philippe Genty et de notre jeune porte-drapeau Gauthier Palombo-Chatetau, a rejoint Brisbane.

LES AUSTRALIENS AU VIETNAM

Le lendemain matin, nous avons visité le musée des armées. Celui-ci présentait une exposition consacrée à l'importante participation australienne à la guerre du Viet Nam. Après cette visite, nous nous sommes rendus à la mairie vers 14 heures pour participer au traditionnel *morning tea* offert par le Lord-maire de Brisbane, Graham Quirk, pour honorer les réservistes et notre délégation française.

Le soir venu, nous avons retrouvé notre camarade Alain Mandelli qui vit sur place, à la réception offerte par nos camarades réservistes australiens dans la caserne Victoria, proche du centre-ville.

* ANZAC : Australian and New Zealand Army Corps (*Corps d'armée australien et néo-zélandais*).



Cérémonie devant le cénotaphe de Brisbane, le samedi 1^{er} juillet, avec le chirurgien-dentiste en chef (H) Christian Airault et la capitaine de réserve Adele Catts.

mari Mark, pour une dégustation de vins et fromages locaux ! La journée s'est clôturée vers 20 heures avec notre départ en direction de l'aéroport et de notre avion pour Nouméa. ■



Les représentants de l'AOR de Nouvelle-Calédonie réunis devant le cénotaphe de l'ANZAC Square, à Brisbane.

DEUX DÉPÔTS DE GERBES ET UN DÉFILÉ

Le samedi matin, nous avons participé à un dépôt de gerbes devant le cénotaphe de la place de l'ANZAC* au centre de Brisbane. Nous y avons retrouvé tous nos bons camarades *Aussies*, avant de partager un moment de convivialité au bar de l'escadrille. Enfin, le dimanche 2 juillet au matin, nous nous sommes rendus à Ipswich, ville à quelques kilomètres au sud-ouest de Brisbane, pour un court défilé suivi d'un dépôt de gerbes au pied du monument de l'ANZAC de la localité. Le traditionnel *morning tea* a suivi la cérémonie.

L'après-midi nous avons retrouvé la capitaine de réserve Adele Catts et son



Lors du défilé à Ipswich, le dimanche 2 juillet, la cavalerie légère australienne est bien représentée.



[Récompense]

Par le capitaine (RC) Jean-Claude Morielli

L'un des nôtres honoré

Au mois d'août, l'Étoile du Bien et du Mérite – association d'encouragement d'intérêt général – a récompensé à Nice des personnes méritantes.

L'association l'Étoile du Bien et du Mérite, fondée en 1939, remet sous la haute autorité de la Commission des récompenses des distinctions honorifiques afin de distinguer des personnes qui se sont illustrées par leurs actes de courage, de probité et de dévouement. La cérémonie de cet été, placée sous le haut patronage de M. Christian Estrosi, maire de Nice, s'est déroulée dans le salon présidentiel de l'hôtel Westminster, en présence de M. Romain Gérardin-Fresse, président de la région Alpes-Maritimes et Monaco de l'association, et de M. Damien Sorraing, président national.

UN MEMBRE DE L'UNOR-CA

Parmi les récipiendaires, et devant un parterre de près d'une centaine de personnes, on pouvait remarquer la présence de notre camarade Blaise Bascetto, maître honoraire de la marine nationale, secrétaire général de l'UNOR Nice Côte d'Azur. Depuis dix années, il œuvre au rapprochement de citoyens réservistes du nord de l'Allemagne (Schleswig-Holstein) avec ceux de notre région, dans le cadre d'échanges et d'études dans le domaine de la Défense. Cela



Les récipiendaires ont été décorés en présence des porte-drapeaux des associations patriotiques.

se concrétise notamment par des conférences, des visites d'entreprises travaillant pour la défense et d'institutions militaires (écoles navales, régiments, bâtiments de la marine, sites historiques de Mémoire...). Le maître (H) Bascetto prend également en charge l'organisation

annuelle des rencontres rassemblant sur le terrain des réservistes afin d'entretenir et évaluer leurs capacités pour qu'ils soient prêts à tenir leur rôle en cas de besoin. Ces actions lui ont valu de recevoir la médaille Civisme et Dévouement avec palme d'or. ■

Interactivité
avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

Armée & Défense
Réserve et Nation



<http://www.unor-reserves.fr>

Menu [Revue Armée & Défense]
puis [Découvrir notre revue]
et [Les + de ce numéro]



[Notre sélection] Lu pour vous

Par le colonel (H) Alain J. Roux

DES HÉROS ORDINAIRES

Au cœur de la Seconde Guerre mondiale

Auteur : Maurin Picard
Éditions Perrin - 21,90 €



Le genre d'Histoire le plus apprécié du public amateur est celui qui traite des événements généraux, et de leurs acteurs principaux, qui influent sur la vie de tous. Toutefois l'Histoire étudiée au niveau des acteurs de base ne peut être négligée. Dans l'histoire militaire, ce sont ceux qui tuent ou qui se font tuer. L'auteur consacre à onze d'entre eux un livre fort intéressant.

Ces onze choisis dans tous les camps, principalement chez les Alliés, sont des acteurs d'événements qui ont marqué la Seconde Guerre mondiale par leur importance effective comme l'emploi de la première arme nucléaire, ou psychologique comme la fin du cuirassé japonais *Yamato*, ou les deux simultanément comme presque tous les autres exemples retenus. Les épisodes sont bien choisis car ils donnent des détails oubliés ou peu connus sur ces événements, et font honneur au courage de leurs héros, dont certains sont encore en vie.

Ce livre est à conseiller aux plus jeunes pour leur donner le goût de l'Histoire et leur montrer que si celle-ci est faite de sang et de larmes, elle est aussi faite de sueur, de réflexions et de ténacité. Les autres lecteurs y trouveront beaucoup d'intérêt.

ESSAI NUCLÉAIRE

La force de frappe française au XXI^e siècle : défis, ambitions et stratégie

Auteur : Philippe Wodka-Gallien
Éditions Lavauzelle - 23,60 €

Cette étude date de mai 2014, mais son actualité est toujours aussi grande. La première partie reprend ce que nous savons déjà, mais qu'il est bon de rappeler. Les éléments de la dissuasion et de la force de frappe française, nés de la guerre froide et de la nécessité de garantir l'indépendance française, ont engendré non seulement *une épopée scientifique mais un capital technologique* qui permet à la France d'être encore une grande puissance. Cela contribue, de façon peu connue mais exemplaire, à son maintien dans le peloton de tête des pays scientifiques ; la capacité scientifique ajoutant beaucoup à la puissance économique.

La deuxième partie montre la situation actuelle. D'abord, le désarmement nucléaire partiel de la France, ne lui a apporté aucun gain ni financier ni psychologique dans le monde. Au contraire, la prolifération des armes nucléaires augmente la vulnérabilité donc l'insécurité.

Ensuite, ce qui reste de la recherche et des capacités techniques, qui ont encore une très grande valeur, doit être maintenu à tout prix. Et ce prix, que la plupart des Français ignore, est très faible : « *les économies apparentes réalisées se perdraient dans les sables du désert politique et électoral.* » L'avenir dans ce domaine est à notre portée. L'ouvrage se termine par une bibliographie très instructive.

Ce livre peut encore être considéré comme un résumé de base à connaître par tous.

COMMANDEMENT ET FRATERNITÉ

L'exercice de l'autorité dans l'armée de Terre

Préface du général d'armée Jean-Pierre Bosser
Éditions Economica - 17 €

les fondements de l'exercice du commandement, individuels, et institutionnels.

Commander aujourd'hui détaille les évolutions et le modèle de « *au contact* ». Les textes de référence sont bien choisis et montrent que les principes restent les mêmes au cours des siècles. Le premier cité, celui du maréchal de Belle-Isle à son fils, datant du milieu du 18^e siècle, reste le texte de référence.

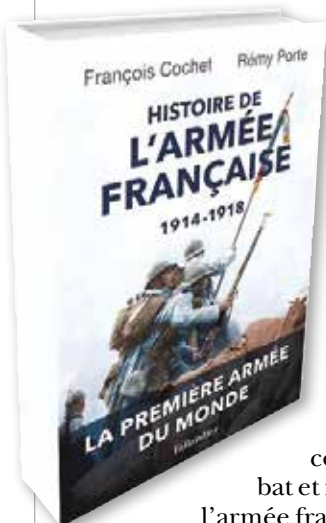
Enfin les qualités du chef « *au contact* » sont bien présentées et peuvent ainsi faire chacune un canevas d'exposés pour tous les jeunes militaires. Les témoignages qui suivent chaque qualité donnent une image des difficultés rencontrées en OPEX et sont instructifs, même pour les plus anciens.

En conclusion une question : quelle sera la réaction d'un fonctionnaire de Bercy, ou d'un attaché à un cabinet ministériel, à lecture de cet ouvrage ?



HISTOIRE DE L'ARMÉE FRANÇAISE 1914-1918 – La première armée du monde

Auteurs : François Cochet et Rémy Porte
Éditions Tallandier - 25,90 €



Les deux auteurs sont les grands spécialistes de la guerre de 14-18. Ils donnent ici une synthèse fondamentale qui permet de lire ensuite les autres livres parus sur tout ou partie de ce vaste sujet avec un œil critique et averti.

On doit observer d'abord que le bandeau commercial *La première armée du monde* se réfère à la fin de 1918, alors que l'étude couvre les quatre ans de combat et montre justement comment

l'armée française a évolué durant cette période pour surclasser l'armée de son adversaire qui, elle, lui était supérieure techniquement en 1914.

La première partie étudie les hommes au départ pour la guerre puis l'évolution des organisations pour aboutir à celle de 1918 qui tient compte la fois des expériences tant des combattants de base que celle des chefs, et de l'évolution des techniques.

La deuxième partie décrit les matériels et leur emploi, en insistant sur la marine, l'aéronautique naissante dont les progrès sont saisissants, et les transmissions. On peut toujours trouver quelques critiques.

Ainsi les auteurs insistent trop peu sur les déséquilibres démographiques. Toujours au début du livre, les pages traitant de *l'offensive à outrance* ne mettent pas clairement les choses au point pour le public à qui est destiné ce livre, alors que tout est connu aujourd'hui, et par Rémy Porte évidemment.

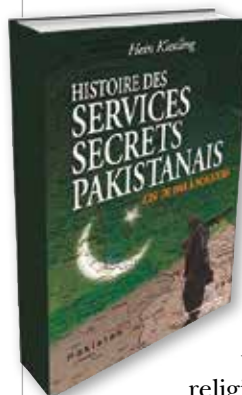
Ce livre peut se lire d'une traite ou par morceaux car le sommaire est très détaillé ; l'ouvrage peut être considéré comme une encyclopédie. L'impression d'ensemble est la prodigieuse adaptation des armées françaises malgré les chicanes de certains politiciens et groupements industriels sans oublier l'obstination de quelques généraux comme le trop fameux général Duchêne en juin 1918. Cette armée au bord du désastre en 1914, devient le modèle de l'armée américaine en 1918.

Cet ouvrage est un modèle, qui sera lu avec profit par tous les publics possibles.

HISTOIRE DES SERVICES SECRETS PAKISTANAIS

L'ISI de 1948 à nos jours

Auteur : Hein Kiesling
Nouveau Monde Editons - 24 €



Ce livre est une révélation : son auteur, allemand, a vécu longtemps au Pakistan et avertit d'emblée que ce qu'il dévoile est incomplet. Pourtant, c'est déjà considérable pour le lecteur occidental.

Le Pakistan est un pays musulman qui dispose d'un arsenal nucléaire, et dont on connaît l'importance géostratégique : voisins, démographie, dynamisme religieux. L'auteur insiste sur ce dernier point. L'objet de l'étude est l'histoire de l'ISI (Inter Services Intelligence).

En réalité, si son évolution historique constitue la trame de l'étude, et la suite chronologique des chapitres avec l'examen des responsables successifs et leurs liens très étroits avec les responsables politique du Pakistan, l'ensemble est un tourbillon que le simple lecteur a du mal à mémoriser.

Mais trois points frappent : les luttes sanglantes des grandes familles qui se disputent les pouvoirs ; la guerre permanente plus ou moins froide avec le géant hindou qui est également une puissance nucléaire ; et enfin depuis l'invasion socialiste-soviétique de l'Afghanistan, les problèmes liés à ce pays : aide aux Afghans par les États-Unis, prise de pouvoir des talibans, et ce que l'on appelle depuis 2001 les opérations d'Afghanistan, variées et souvent contradictoires.

L'un des intérêts de ce livre est de présenter l'histoire récente de l'Afghanistan d'une façon très différente de celles des médias occidentaux, et même des ouvrages sur ce sujet écrits par des militaires français et que nous avons souvent cités avec éloges.

Ceci ne doit pas voiler les insurrections régionales, le problème du Cachemire disputé entre le Pakistan et l'Inde, et les assassinats en série qui semblent faire partie de la vie courante. Étant donné le foisonnement des informations et des sujets, ce livre n'est pas facile à lire malgré des notes nombreuses en bas de page, mais il fait découvrir un pays insuffisamment connu que l'on peut qualifier, prudemment, de triplicand.

Ce livre est très vivement recommandé car il fait découvrir une puissance nucléaire mal connue des Français.

DE LA CAPTURE À VERDUN À LA RUPTURE AVEC PÉTAÏN

Une autre histoire de Charles de Gaulle

Auteur : Jean-Baptiste Ferracci
Éditions de Paris Max Challeil - 18 €



Les ouvrages consacrés à de Gaulle sont nombreux et souvent contradictoires. Celui-ci est consacré à ses débuts lorsqu'il est reconnu – grâce au colonel puis maréchal Pétain – pour ses qualités de conférencier puis, ensuite, qu'il débute dans les instances politiques avant de voler de ses propres ailes.

Le premier tiers de ce petit livre est consacré au tout début de la guerre de 1914 et à la blessure du lieutenant de Gaulle à Dinant, le 15 août. Ensuite, c'est l'année 1915, ses combats sanglants et ses illusions. Le capitaine de Gaulle se distingue par sa rigueur, comme un des adjoints du chef de son régiment tout en continuant à commander sa compagnie au feu. On peut observer que l'auteur n'est pas un spécialiste de l'histoire militaire et reproduit quelques approximations. Cinquante pages relatent les conditions controversées de la capture du capitaine de Gaulle au début de la bataille de Verdun, puis sa vie de prisonnier et ses tentatives d'évasion. L'auteur cite ses sources et reconnaît qu'elles sont contradictoires. La fin du livre rassemble des épisodes divers concernant Charles de Gaulle à côté, puis en face de Philippe Pétain.

*Ce livre insiste sur l'épisode de Verdun.
Le reste est inégal; il n'a sans doute pas été relu.*

« VOUS N'OUBLIEREZ RIEN, COLONEL »

Aide de camp du président de la République

Auteur : Peer de Jong
Éditions Tallandier - 19,90 €

Un livre de souvenirs – sinon de mémoires – qui sort de l'ordinaire : le sous-titre « Les coulisses de l'Élysée » indique le sujet, et l'auteur prévient qu'il dira beaucoup mais pas tout, ce qui est normal vue la fonction décrite. Ce livre vaut la peine d'être lu car il décrit de l'intérieur des épisodes d'une période très récente que la plupart d'entre nous ont connus, sinon vécus.

L'auteur, colonel d'active, est choisi pour être aide de camp du président de la République française. Il décrit rapidement sa fonction : être toujours très proche du Président et veiller entre autres aux détails logistiques, en France ou en déplacement.

Le colonel de Jong, ayant l'expérience de cabinets de généraux, sert François Mitterrand, au bord de la mort dans sa dernière année de mandat, puis Jacques Chirac, lui plein de vie, lors de ses débuts dans la même fonction. Les grandes parties de l'ouvrage sont : *D'un chef d'État à l'autre*, *Le domaine réservé*, *Les théâtres d'opération*. Son intérêt consiste en vues de l'intérieur sur des épisodes racontés habituellement par des journalistes, et quelquefois par des indiscretions de personnages divers : décisions, visites à l'étranger, opinions sur certains acteurs.

Le colonel de Jong n'hésite pas quelquefois à donner son opinion sur des détails savoureux comme ceux d'une visite en Russie, après la chute du régime communiste. On peut citer, et rappeler, l'attitude du Président François Mitterrand qui confirme, page 249 « *que la France ne s'excusera pas pour les crimes commis par Vichy* ».

*Ce livre, agréable et facile à lire,
sera bien utile aux historiens.*

HISTOIRE DES DÉCORATIONS

Du Moyen Age à nos jours

Auteur : Bertrand Galimard Flavigny
Éditions Perrin - 22 €

Les Français sont, paraît-il, friands de décorations ! L'auteur montre dans un texte à la fois assez court, et amusant à lire, que les décorations sont inhérentes à ceux qui souhaitent tous se distinguer de la masse humaine.

L'ouvrage comprend trois parties. La première, de l'Antiquité au monde moderne, résume l'histoire de ce qui va devenir les « ordres », le plus souvent militaires, en particulier les ordres de chevaliers croisés, puis leur évolution dans les « ordres » modernes, tous à tendance aristocratique.

La deuxième partie traite de la Légion d'honneur, avatar républicain de l'ordre de Saint Louis, que Napoléon Bonaparte veut universelle et ouverte aux mérites civils : création, histoire et évolution. La dernière partie, davantage anecdotique, décrit les compléments et extensions de la Légion d'honneur. Les chapitres, *Heurs et malheurs de la Légion d'honneur* et *Idées reçues et imitations* sont savoureux. Des notes, en bas de page et des annexes nombreuses complètent ce livre.

Cet ouvrage est conseillé particulièrement à nos camarades, ceux qui sont déjà décorés, et aux plus jeunes qui aspirent à l'être.

LES FRANÇAIS EN GUERRE

De 1870 à nos jours

Auteur : François Cochet
Éditions Tallandier - 25 €



Depuis un siècle et demi, les Français – partiellement ou dans leur totalité – ont toujours été en guerre. François Cochet, spécialiste de la Grande Guerre, présente ici un livre qui est bien davantage qu'un simple survol de la période définie. Les trois parties de l'ouvrage sont :

- *Qui combat ?* Des professionnels, peu nombreux d'avant

1870, on passe par nécessité à une masse des citoyens

requis, en grande partie par suite du déséquilibre démographique en face de l'adversaire principal. Cela dure jusqu'à l'abandon de l'Algérie en 1962. Ensuite, on retrouve les professionnels qui se battent seuls jusqu'en 2016.

- *Pourquoi les Français se battent-ils ?* Pour défendre la Patrie dans les guerres européennes, avec des discours divers, et en petit nombre outremer dans les guerres dites coloniales autrefois et d'OPEX aujourd'hui. La masse des soldats est imprégnée de patriotisme.

- *Les visages du combat*, la partie la plus volumineuse, présente sous forme chronologique *Le grand ancêtre 1870* avec la transition technique qui préfigure les guerres suivantes : les guerres coloniales où se forment Joffre et Lyautey, la guerre de 14-18, la Deuxième Guerre mondiale qui pour les Français a plusieurs visages dont un de guerre civile, les guerres dites de décolonisation et les OPEX actuelles.

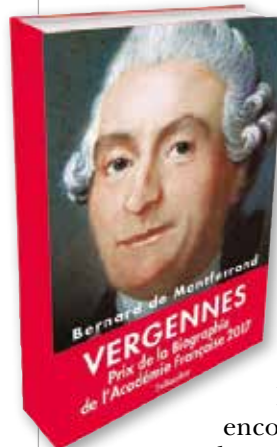
Il n'est pas surprenant que dans une telle étude se glissent quelques erreurs, en particulier dans le texte sur 1870 ou quelques omissions, en 1940-45. Mais l'ensemble est très intéressant par ce qu'il apprendra au large public à qui il est destiné, et par le souci de bien marquer les évolutions depuis 1870, évolutions qui ne sont pas seulement techniques.

Un livre fortement recommandé, car il donne une bonne idée du passé récent et donc de l'actualité, tout en étant clair et bien construit.

VERGENNES

La gloire de Louis XVI

Auteur : Bernard de Montferriand
Éditions Tallandier - 24,90 €



Vergennes n'est trop souvent connu que par son bureau symbolique, celui des ministres des Affaires étrangères, et surtout par son implication dans l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Pourtant il a eu une vie bien remplie quoiqu'atypique, et une influence déjà importante durant presque tout le règne de Louis XVI.

Le XVIII^e siècle européen est encore mal connu du grand public, ou plus exactement connu par des schémas incomplets ; c'est pourquoi un ouvrage tel que celui-ci vient compléter les dernières études qui ont renouvelé nos connaissances.

Sa biographie écrite par un spécialiste – un ambassadeur – fait découvrir un homme qui a déjà eu une activité considérable sous Louis XV avant d'être secrétaire d'État aux Affaires étrangères dès juillet 1774, puis ministre de confiance de Louis XVI, après Maurepas.

Charles Gravier, né en 1739 d'une famille anciennement huguenote, ayant fait des études de droit, a la chance d'être parrainé par *un homme hors du commun* : Anne Théodore de Chavigny, diplomate reconnu en France.

Le futur Vergennes débute à Lisbonne en 1740, puis il évolue dans l'Europe de l'époque et particulièrement en l'Allemagne morcelée en nombreuses principautés. Puis il passe treize ans comme ambassadeur dans la capitale de l'Empire ottoman. En 1774, il arrive au faite de son pouvoir avant de mourir en 1787, juste avant le début des événements de 1789.

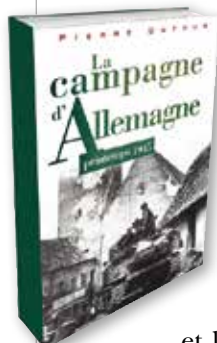
L'ouvrage étudie plusieurs périodes intéressantes : le milieu du XVIII^e siècle, ensuite les premières années du règne de Louis XVI et la guerre contre la Grande Bretagne. Les pages féroces sur Necker sont une découverte pour le lecteur. Surtout, est-ce que Vergennes encore vivant aurait pu éviter le dérapage de 1789 ? L'auteur le suggère.

Cette étude d'une période peu connue est l'occasion d'une découverte passionnante qui continue l'ouvrage sur la Guerre de 7 ans déjà recommandé. Il faut la lire intégralement.

LA CAMPAGNE D'ALLEMAGNE

Printemps 1945

Auteur : Pierre Dufour
Grancher Editions - 22 €



Dans l'histoire des armées françaises de la Deuxième Guerre mondiale, ce sujet est rarement traité, et pourtant ! Alors qu'elle est souvent occultée, la campagne d'Allemagne marque définitivement la place de la France dans l'après-guerre.

Si chacun connaît la première Armée française qui libère le Sud-Ouest, la 2^e DB qui libère Paris et Strasbourg, et les combats sanglants de la Poche de

Colmar ; en revanche, le franchissement du Rhin et les combats fort durs dans le Sud-Ouest de l'Allemagne symbolisés par l'arrivée à Berchtesgaden sont souvent oubliés, sauf des survivants.

Ce livre est fort bien venu car, simplement, il détaille ces actions qui font honneur à l'armée française ressuscitée en Afrique du Nord, alors française, par les généraux Weygand puis Giraud et Juin, grâce à l'aide américaine.

Le président de Gaulle mène ensuite une action politique qui permet au général de Lattre de conquérir une zone d'occupation en Allemagne de l'Ouest, puis de représenter la France à Berlin lors de la reddition de la Wehrmacht.

Les détails des combats de mars, d'avril et de début mai 1945 surprendront plus d'un, car certains Allemands se défendent encore avec vigueur dans un pays en ruine et presque entièrement occupé. Il est bon de rappeler ces combats.

Le dernier chapitre surprend dans ce livre, mais l'auteur fait bien de rappeler la situation en Indochine à la même époque et le sanglant guet-apens japonais de mars 1945, à l'origine de la Guerre d'Indochine.

Cet ouvrage, facile à lire, est utile pour comprendre l'Histoire qui va suivre : il est fortement recommandé aux plus jeunes.

LA GRANDE HISTOIRE DE L'INFANTRIE FRANÇAISE

Des origines à nos jours

Auteur : Paul Rascle
Éditions Privat - 39 €



Un excellent préambule constitue le début de cet énorme volume : il remet quelques pendules à l'heure. Ensuite, il faut avoir le courage de le lire en entier pour bien en profiter ; une table des matières de deux pages permet toutefois de le lire par morceaux si l'on recherche des domaines particuliers.

On peut lire ce livre sans avoir déjà des connaissances historiques. Toutefois, si l'auteur s'est attelé à une tâche gigantesque, il reconnaît lui-même qu'il n'a pas été encouragé comme il l'espérait, ce qui se décèle dans une relecture trop rapide et des erreurs repérables même si elles ne modifient pas l'intérêt global de ce travail.

Si on reprend la lecture, deux parties sont distinctes, l'une à vocation historique : *Les très riches heures de l'infanterie française* ; l'autre thématique : *Histoire des subdivisions d'armes*, l'évolution historique fait qu'elles sont nombreuses.

La partie historique, très intéressante pour le débutant, peut faire parfois bondir des spécialistes. Ainsi le connaisseur de la guerre de 1870-71 ou de l'artillerie trouve à la fois des résumés trop rapides et quelques erreurs, alors que toute la partie concernant la campagne de 1940 est excellente, agrémentée de détails éloquentes (cf page 170).

La partie thématique développe particulièrement l'histoire des subdivisions issues de l'Armée d'Afrique et des légendaires troupes coloniales.

Cet ouvrage que l'on peut considérer comme de nature encyclopédique comblera les fantassins, tous les autres lecteurs y trouveront de nombreuses informations très instructives.

Interactivité

avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<http://www.unor-reserves.fr>



Menu [Revue Armée & Défense]
puis [Découvrir notre revue]
et [Les + de ce numéro]



Les débuts de l'UNOR

À l'heure où l'on reparle de la nécessité des réserves, plongeons-nous près d'un siècle en arrière pour découvrir les origines de l'UNOR et de sa revue *Armée & Défense*.

Le premier numéro conservé de *L'Officier de Complément* date d'avril 1922 ; il était vendu 0,75 centimes. Le directeur s'appelait alors Langrand et le rédacteur en chef était Picheral. La revue était domiciliée au n° 124 du boulevard Saint Germain, à Paris. Il est précisé que le bulletin est celui de groupes d'anciens officiers et d'officiers de complément. Les soutiens initiaux indiqués sont les ministres de la Guerre et de la Marine, les maréchaux Foch, Franchet d'Espèrey, Fayolle, et Lyautey qui donne une lettre, ainsi que le président de la Chambre des députés.

LES ORIGINES DE L'UNOR

On peut lire en pages 3 et 4 de ce numéro : Le 26 février 1922, l'Union est créée au Cercle militaire *Capitaine Carville* à la suite d'un congrès tenu en 1921. Des statuts sont rédigés : le but de l'Association est l'Union nationale des officiers de complément. En page 5 : « *L'assemblée émet le vœu que le Président Raymond Poincaré, malgré ses fonctions actuelles^[1], accepte la présidence de l'Union des officiers de complément.* » La cotisation annuelle est fixée à 0,75 Franc. En page 7 : « *Une commission consultative des « Officiers de Réserve » est créée par A. Maginot ministre de la Guerre.* » En page 9 : le ministre de la Justice Barthou promet en présence de R. Poincaré un statut des officiers de complément. Le texte encore en vigueur est celui de la loi du 3 mars 1875 faisant une distinction entre

les officiers de réserve et ceux des troupes territoriales.

En page 11 : le nombre des officiers de complément est de 128 433, plus 20 000 en cours de titularisation et hors des officiers honoraires et retraités.

Cet exemplaire semble être donc le premier de notre série, non numérotée. Les appellations « officier de réserve » et « officier de complément » sont en usage simultanément. Poincaré est d'emblée président d'Honneur sans avoir eu d'action particulière.

UN PREMIER CONGRÈS NATIONAL

En mai 1922, un conseil national est présidé par le commandant Boulén. Une série d'articles commence sur la « mobilisation industrielle ». Mais surtout, 27 associations adhèrent à l'Union.

Le mois suivant, un congrès national est annoncé pour les 15, 16 et 17 juillet à Verdun. Alexandre Millerand est nommé président d'Honneur.

Au ministère de la Guerre, un seul officier s'occupe des officiers de réserve. Une liste complémentaire d'associations adhérentes fait monter le nombre de celles-ci à 52. En juillet 1922, le nombre d'associations représentées est de 152.

LES ASSOCIATIONS D'ALGÉRIE

En septembre-octobre 1922, Poincaré revenant de Londres où il a rencontré le Premier ministre Lloyd

George, déclare : « *pas de moratoire des réparations sans gages* ». Au mois de novembre 1922, Poincaré est absent lors de l'inauguration du monument consacré à Driant.

Parmi les nouvelles associations adhérentes on trouve celles d'Alger, de Constantine et de Tanger.

Au mois de décembre 1922, Poincaré, fait un détour pour assister à un congrès à Montbéliard. Il précise qu'il a présidé un congrès d'officiers de complément à Versailles en 1921. ■



[1] Raymond Poincaré est alors Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères depuis le 15 janvier 1922.

Le principe du port de l'arme hors service

Question écrite n° 234 (Assemblée nationale)

25 juillet 2017 - M. Vincent Ledoux attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, sur les conséquences de l'instruction en date du 9 mars 2017 relative à l'arme individuelle ou de service et plus précisément sur les conditions de port hors service des armes des policiers.

La circulaire du 9 mars 2017 assimile le port de l'arme sur les trajets domicile-travail au port d'arme hors service et le soumet à des conditions restrictives qui posent un certain nombre de difficultés aux forces de l'ordre. En effet, outre la déclaration préalable, le policier doit avoir effectué les tirs réglementaires lors de l'année précédente et un tir dans les quatre derniers mois.

En définitive, les nouvelles dispositions valident le principe du port de l'arme hors service notamment en période de congés mais restreignent considérablement les pratiques tolérées à la suite des attentats de Paris privant ainsi certains fonctionnaires de la possibilité d'être armés pendant leur cycle, en position interservices.

Cet état du droit soulève des interrogations à un moment où le niveau de menace à l'égard des forces de l'ordre n'a jamais été aussi élevé et où certains fonctionnaires n'ont pas pu réaliser trois tirs l'année précédente en raison de l'éloignement des stands de tir ou de leur fermeture et plus généralement du contexte exceptionnel de surcharge lié à l'état d'urgence.

Par ailleurs, il semble aberrant qu'un acteur économique puisse interdire l'accès à son local à un policier de la République armée. Or les cas sont nombreux et l'instruction susmentionnée ne fait que les avaliser. Cette situation constitue une atteinte indiscutable à l'autorité de l'État et est révélatrice

d'une certaine forme d'hypocrisie et d'incohérence dans un contexte de nécessaire protection de nos policiers durant et en dehors de leur service.

Dès lors, il souhaite connaître sa position à ce sujet et quelles mesures il compte mettre en œuvre afin de permettre aux forces de l'ordre d'être mieux à même d'assurer leur protection et celles des concitoyens quel que soit le contexte.

Réponse publiée le 29 août 2017

Les policiers et les gendarmes assurent, avec professionnalisme et courage, le respect de la loi républicaine et la protection de nos concitoyens, dans des conditions de plus en plus difficiles, parfois au péril de leur vie.

Les attentats commis depuis novembre 2015 sur le territoire national ont coûté la vie à plusieurs policiers, qui ont de surcroît été à plusieurs reprises au cours des derniers mois les principales cibles d'agressions terroristes.

Au regard des attaques croissantes dont les policiers et les gendarmes sont les victimes, au regard plus largement de la gravité de la menace terroriste, l'État, qui a le devoir de protéger les agents de la force publique, agit. La protection des policiers et des gendarmes est donc un souci constant et prioritaire du ministre d'État, ministre de l'Intérieur.

Plusieurs mesures ont été prises ces dernières années pour renforcer les moyens de défense et de riposte des forces de l'ordre, notamment en faisant évoluer les conditions d'usage de l'arme. Dans le contexte de l'état d'urgence, il a été décidé dès le 18 novembre 2015 la mise en place temporaire d'un régime dérogatoire permettant d'autoriser les policiers actifs à porter leur arme individuelle en dehors de leur service afin de leur permettre de faire face, à tout

moment, dans le respect du droit applicable, à des individus armés.

Le cadre légal du port de l'arme hors service a été clarifié et conforté par un arrêté du 4 janvier 2016 du ministre de l'Intérieur. L'intensification de la menace terroriste et l'assassinat en juin 2016, à leur domicile, de deux agents du ministère de l'Intérieur ont conduit le ministre de l'Intérieur à décider de pérenniser cette possibilité du port de l'arme hors service, en dehors même donc de toute période d'état d'urgence, par arrêté du 25 juillet 2016.

Par ailleurs, la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale a doté les forces de l'ordre de nouveaux moyens de défense face aux menaces que constituent les tueries de masse. Elle a en effet créé un nouveau cas d'exonération de responsabilité pénale pour les policiers ou les gendarmes qui devraient neutraliser un individu armé ayant déjà commis ou tenté de commettre un ou plusieurs meurtres.

Par ailleurs, la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique a fixé un cadre commun d'usage des armes pour les forces de sécurité, qui a unifié et adapté les règles applicables aux situations auxquelles elles font face de plus en plus fréquemment. Ce nouveau cadre juridique s'applique aux policiers, aux gendarmes, ainsi qu'aux douaniers et militaires déployés dans le cadre de réquisitions (opération Sentinelle) ou protégeant des installations militaires.

S'agissant de l'instruction en date du 9 mars 2017 du directeur général de la police nationale relative à l'arme individuelle ou de service (NOR : INTC1707795J), il convient en premier lieu de souligner qu'elle a été diffusée dès sa signature à l'en-

semble des directions de la direction générale de la police nationale et publiée sur le site intranet de la police nationale. Elle n'a donc pas été, contrairement à ce qui est indiqué dans la question écrite, « rendue publique à la mi-juin ».

Cette instruction comporte une partie sur le port de l'arme hors service et définit les conditions à remplir en la matière : faire une déclaration préalable à l'autorité hiérarchique ; avoir effectué les trois tirs réglementaires l'année précédente ; avoir effectué au moins une séance de tir dans les quatre derniers mois.

Ces conditions, si elles peuvent apparaître contraignantes, ont été élaborées dans le but de protéger les policiers. La première permet en particulier aux chefs de service de s'assurer de l'aptitude au port de l'arme de la part des agents de leurs services, pour leur sécurité et celle des tiers. Il en est de même des conditions exigées en matière de séances de tir.

Il convient à cet égard de rappeler que, hors service, le policier peut se retrouver seul, sans le soutien ou le renfort d'autres policiers et sans toujours être immédiate-

ment identifiable en qualité de policier. L'intervention seul, hors service, sans moyen de protection ou de communication fait donc peser, tant pour l'agent que pour les tiers un risque qui impose de s'assurer d'un minimum d'acquis individuels.

Or, seule la participation régulière à des séances de formation plaçant l'agent dans diverses situations permet de vérifier la maîtrise de l'arme dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Un arrêté du 27 juin 2015 relatif à la formation continue aux techniques et à la sécurité en intervention des personnels actifs de la police nationale et des adjoints de sécurité prévoit ces trois séances annuelles de tir, réparties au cours de l'année.

Il convient à cet égard de noter qu'il serait paradoxal que l'obligation qui pèse sur le policier hors service, dans un contexte moins sécurisé, soit moindre que celle qui pèse sur lui lorsqu'il est en service. S'agissant, enfin, de la condition imposant d'avoir effectué au moins une séance de tir dans les quatre derniers mois, en complément de la réalisation des trois tirs réglemen-

taires lors de l'année précédente, elle résulte elle aussi de la volonté de sécuriser au mieux les conditions d'intervention des policiers. L'objectif est d'éviter ainsi que la réalisation des trois tirs réglementaires ne soit groupée pour être accomplie au plus vite comme une « formalité » et de garantir au contraire que les gestes techniques et les manipulations demeurent acquis. Ce dispositif répond donc à la volonté de concilier les impératifs de sécurité et de réactivité.

Pour autant, face aux fortes contraintes opérationnelles qui pèsent sur les services et face aux préoccupations exprimées par les policiers et leurs représentants, il a été décidé d'assouplir le cadre applicable. Un télégramme en date du 3 juillet 2017 du directeur général de la police nationale prévoit ainsi que l'obligation de formation continue au tir (trois tirs) s'entend désormais dans le cadre d'une année glissante, par exemple à compter de la date de déclaration d'intention de porter l'arme hors service. Une réponse a donc déjà été apportée aux interrogations exprimées par le parlementaire. ■

Prévention des risques liés aux engins de guerre

Question écrite n° 18896 (Sénat)

19 novembre 2015 - M. Roland Courteau appelle l'attention de M. le ministre de la Défense sur l'importante nécessité d'encourager la prévention des risques liés aux engins de guerre, hérités de la Grande Guerre et de la Seconde Guerre mondiale, lesquels sont d'autant plus dangereux lorsqu'ils se retrouvent corrodés ou endommagés.

Il lui expose que la prévention, actuellement restreinte à l'échelle locale, dans les seules zones susceptibles de contenir les restes d'engins de guerre, devrait s'effectuer à plus grande échelle, afin de prévenir tout accident.

Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître son sentiment par rapport à une situation particulièrement préoccupante, ainsi que les mesures qu'il envisage de prendre. Transmise au ministère de l'Intérieur.

Réponse publiée le 24 avril 2017

Le déminage sur les terrains civils est de la compétence du ministère de l'intérieur : le Laboratoire central de la préfecture de police (LCPP) pour Paris et la petite couronne ; le Bureau du déminage à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) pour le reste du territoire.

Il n'existe plus depuis longtemps

de campagnes nationales de sensibilisation sur les munitions de guerre : celles-ci sont à l'initiative des préfetures (SIDPC) et sont menées dans les départements particulièrement impactés par les deux guerres mondiales.

L'interdiction progressive de la destruction des munitions sur les polygones militaires va cependant avoir pour conséquence la réduction de la dépollution pyrotechnique du territoire et accentuer les risques d'accidents. Une campagne nationale de prévention, incluant les munitions à but d'attentat que l'on est susceptible de rencontrer sur l'ensemble du territoire est à l'étude. ■

Information du maire par les forces de sécurité

Question écrite n° 25202 (Sénat)

23 février 2017 - Mme Colette Giudicelli attire l'attention de M. le ministre de l'Intérieur sur l'interprétation de l'article L. 132-3 du code de la sécurité intérieure. Cet article stipule que « *le maire est informé sans délai par les responsables locaux de la police ou de la gendarmerie nationale des infractions causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de sa commune* ».

Le maire est ainsi destinataire d'informations pénales dans de très nombreuses situations, même s'il ne s'agit pas d'une conséquence directe de sa qualité d'officier de police judiciaire. En effet, la loi donne au maire la responsabilité de l'animation, sur le territoire de sa commune, de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre. Il dispose d'une compétence propre en matière de prévention de la délinquance liée notamment à ses pouvoirs de police.

Pour l'aider dans sa tâche, la loi donne également au maire un accès à des informations dans les champs policier et judiciaire, en matière d'action sociale et éducative et dans le domaine scolaire.

Le maire doit ainsi être informé de façon spontanée et réactive de toute infraction commise sur le territoire de sa commune présentant un caractère significatif en termes de trouble à l'ordre public. Peuvent rentrer dans cette catégorie notamment les affaires de nature criminelle, les disparitions inquiétantes de personnes, les faits graves de violences urbaines, les accidents graves.

Cependant, dans la pratique, le maire n'est pas toujours informé par les forces de sécurité des événements significatifs ayant eu lieu sur le territoire de sa commune. De même, le déroulement et les résultats des enquêtes portant sur les actes qui y sont commis ne sont pas toujours portés à sa connaissance par le canal officiel des forces de sécurité et de

la justice. Dans certains cas, il en est même informé par le biais des médias locaux.

Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur les dispositions de l'article L. 132-3 du code de la sécurité intérieure et son application.

Réponse publiée le 24 avril 2017

Au sens de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire est le premier responsable de la sécurité des citoyens en ce qu'il doit assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a prescrit la communication à son endroit de certaines informations nécessaires au bon exercice de ses prérogatives. Ces dispositions, initialement transcrites dans le CGCT, sont reprises dans l'article L. 132-3 du code de la sécurité intérieure (CSI).

À ce titre, la loi impose l'information sans délai du maire, par les responsables locaux de la police ou de la gendarmerie nationales, des infractions causant un trouble à l'ordre public sur le ressort de sa commune. Sont donc exclus les faits non constitutifs d'une infraction et ceux ne générant pas de trouble à l'ordre public, notion qui n'est cependant pas explicitement définie par la loi.

L'information du maire ne découle ainsi pas de la seule commission d'un fait, mais est appréciée par les responsables locaux des forces de sécurité de l'État, au regard de son impact sur le bon ordre régnant au sein de la commune.

L'article L. 132-3 du CSI prévoit également que le maire est informé, par le procureur de la République, des suites judiciaires données aux infractions causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de sa commune ou des jugements définitifs et des appels interjetés, lorsque ces

décisions concernent des infractions qu'il a dénoncées auprès du procureur de la République.

Ces informations émanent ainsi exclusivement de l'autorité judiciaire, et non des forces de sécurité, et sont transmises suite à la demande du maire. Au-delà de ce corpus juridique, les échanges entre les élus et les forces de sécurité de l'État s'inscrivent dans le cadre plus large de la prévention de la délinquance, dont le maire constitue le pivot sur le ressort de sa commune.

Les informations échangées entre les élus et les forces de sécurité de l'État ne devant pas faire obstacle ni au secret de l'enquête, ni au secret des informations individuelles confidentielles, le secrétariat général du comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPD-R) a élaboré un guide méthodologique sur l'échange d'informations au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), qui constituent pour les communes qui en sont dotées, un espace d'échanges privilégié.

En outre, la convention cadre signée entre l'association des maires de France (AMF) et la gendarmerie en juin 2013, déclinée ensuite au sein des départements, concourt également à la bonne information des élus en visant notamment à définir localement les modalités d'échanges. La relation qui unit les forces de sécurité de l'État et les élus repose sur une vision partagée de l'intérêt général. Ce souci du bien commun et la qualité des échanges à l'échelon local fondent une relation bâtie sur la confiance et la connaissance réciproque, qui doit permettre la juste mise à disposition par les forces de sécurité des informations nécessaires aux élus pour exercer pleinement leurs prérogatives en matière de sécurité publique.

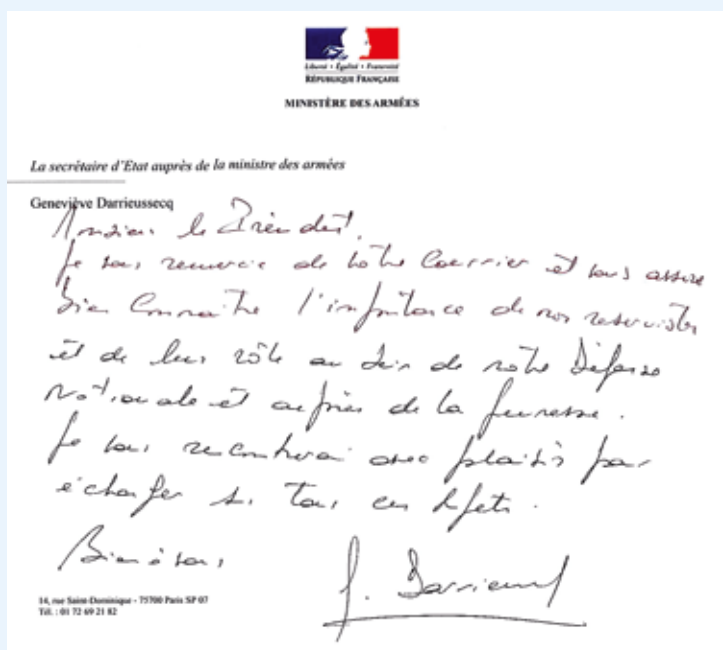


[Les remerciements des hautes autorités]

Ils ont écrit

Le président de l'UNOR, le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, avait adressé aux hautes autorités politiques en charge de la Défense de notre pays, au nom de notre Union, ses vives félicitations à l'occasion de leurs élections et nominations.

Parmi les réponses reçues, le cabinet du président de la République et Madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées ont souligné toute l'importance de la réserve militaire au sein des Armées et de la Nation.



PRÉSIDENTENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Chef de Cabinet

Paris, le 22 juillet 2017

Réf. : CD1709 5

Monsieur le Président,

Vous avez tenu, à titre personnel et au nom de l'Union Nationale des Officiers de Réserve et des Organisations de Réservistes, à adresser vos félicitations et vos encouragements au Président de la République. Sensible à cette attention, il m'a chargé de vous en remercier.

Le Chef de l'État souhaite renouveler notre conception de la participation des citoyens, sous les drapeaux, à notre sécurité. La réserve militaire, quelle qu'elle soit, doit être consolidée car elle traduit un désir d'engagement qui est le ciment même de notre nation. Il est donc important de faire reconnaître cet engagement dans la société et le faciliter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François-Xavier LAUCH

Monsieur Philippe RIBATTO
Président de l'UNOR
12 rue Marie Laurencin
75012 PARIS

Interactivité

avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

➔ www.unor-reserves.fr

➔ Menu [Revue Armée & Défense]
puis [Découvrir notre revue]
et [Les + de ce numéro]



Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2017 ⁽³⁾

Activités : 9 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez Armée & Défense pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



www.unor-reserves.fr

Le site Internet de l'UNOR

- toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne
- l'actualité de la CIOR
- le réseau associatif dans toutes les régions, dans les DROM-COM et à l'étranger
- une source documentaire sans cesse enrichie
- les photos des grands moments de la réserve et de la Défense
- la Défense et le monde combattant
- Le portail des associations des réservistes Terre, Mer, Air, Gendarmerie, SSA, SEA

Interactivité
avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<http://www.unor-reserves.fr>

Menu → [Revue Armée & Défense]
puis → [Découvrir notre revue]
et [Les + de ce numéro]

Armée & Défense
Réserve et Nation

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Signature

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

(1) Cochez la case souhaitée

(3) Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

(2) Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

numéro abonné

date effective du changement d'adresse

PASCAL, MILITAIRE, A BESOIN D'UNE PROTECTION À LA HAUTEUR DE SON ENGAGEMENT.

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS Unéo

-20% SUR L'ASSURANCE AUTO*
OU

-10% SUR L'ASSURANCE
HABITATION*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

*Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription entre le 03/04/2017 et le 31/12/2017 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou DOMO PASS en tant qu'adhérent de la mutuelle Unéo (mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081). Offre valable une seule fois et non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



« Cette solution est pensée et développée pour protéger les militaires et leur famille. »

Unéo et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense